14e année
numéro 273

la révolution prolétarienne

25 Juin 1938
prix : 2 francs

revue bimensuelle syndicaliste révolutionnaire

BIBLIOTHÈQUE

DANS CE NUMÉRO

Le massacre de Tunis
apothéose de l'impérialisme français
par J.-P. FINIDORI

Le suicide du parlementarisme
par Robert LOUZON

Bravo, les Métaux
par M. CHAMBELLAND

Source gallica.bnf.fr / CODHOS / CEDIAS – Musée social

LA RÉVOLUTION PROLÉTARIENNE

Revue bimensuelle syndicaliste révolutionnaire
(Paraissant le 10 et le 25)

●

CONDITIONS D'ABONNEMENT

FRANCE, ALGERIE, COLONIES

Trois mois	10 fr.
Six mois	20 »
Un an	40 »

EXTERIEUR

Trois mois	13 fr.
Six mois	26 »
Un an	50 »

●

ADRESSER LA CORRESPONDANCE
concernant la Rédaction et l'Administration à la *Révolution Prolétarienne*. 54, rue du Château-d'Eau, Paris (10e)

●

PERMANENCE :
Tous les soirs, de 18 à 19 heures

●

Tél.: **BOTzaris 21-02**

●

UTILISER POUR LES ENVOIS DE FONDS
notre compte chèques postaux : *Révolution Prolétarienne* 734-99 Paris

Sommaire du N° 273

(25 juin 1938)

Le massacre de Tunis apothéose de l'impérialisme français ..... J.-P. FINIDORI.

Le suicide du parlementarisme. — Une « répartition des matières premières » est-elle possible? — Le capitalisme franco - tchécoslovaque. — L'activité de la finance française en Chine ..... R. LOUZON.

Pas de bataille. — Bravo, les Métaux. — Après Oslo ..... M. CHAMBELLAND.

A propos du bilan ..... E. MENSLER.

Pour le respect du droit d'asile.

Entre nous.

La Ligue Syndicaliste

La Ligue Syndicaliste se propose:

De faire prédominer dans les syndicats l'esprit de classe sur l'esprit de tendance, de secte ou de parti, afin de réaliser le maximum d'action contre le patronat et contre l'Etat;

De participer à l'œuvre d'éducation syndicale en procédant à l'examen des problèmes pratiques et théoriques posés devant le mouvement ouvrier, et en préconisant la formation de Cercles d'études syndicales;

De maintenir vivant le précepte de la Première Internationale, d'après lequel l'émancipation des travailleurs ne sera l'œuvre que des travailleurs eux-mêmes.

Pour faire connaître la vérité

M. Chambelland

Les deux grandes duperies du Statut moderne du travail

Une brochure qu'il faut répandre par dizaines de milliers d'exemplaires.

Pas plus chère qu'un journal

50 centimes

22 francs les 50; 40 francs les 100; 175 francs les 500.

Le massacre de Tunis apothéose de l'impérialisme français

Quand je suis parti pour l'Afrique du Nord, au début du mois dernier, je pensais bien que les événements de Tunisie avaient eu un tout autre caractère que celui que lui prêtaient les journaux, mais j'avoue que je ne m'attendais pas à un camouflage aussi impudent de la vérité.

Pour atténuer la responsabilité gouvernementale et parce qu'il n'est jamais reluisant pour le peuple civilisateur de faire la preuve à la face du monde de la faillite de sa méthode, on a déformé sciemment les raisons de l'émeute et on a caché soigneusement la brutalité de la répression.

Et, de toute la presse, ce sont surtout les journaux soi-disant ouvriers, qui se sont le plus moqué de leurs lecteurs.

Aussi, j'espère que ceux de la *R. P.* ne nous en voudront pas trop, puisqu'un peu de lumière est nécessaire sur ce nouveau drame colonial, de leur donner, même avec deux mois et demi de retard, le résultat de mon enquête.

Les origines

Les derniers événements de Tunisie sont si étroitement liés à la vie du Destour qu'il est impossible d'en faire saisir toute l'importance sans l'étude de ce mouvement dans ses différents développements.

LE VIEUX-DESTOUR

Depuis 1881, c'est-à-dire cinquante-sept ans après les traités du Bardo, remettant la Tunisie entre les mains de l'Administration française, les Tunisiens en sont encore à attendre une constitution (1). Depuis 1881 le représentant de la France a toujours décidé seul et souverainement de toutes choses (2), le Bey n'étant qu'une machine à signer les décrets-lois résidentiels.

Les abus de pouvoir que comportait un pareil état de choses, spoliations, impôts, etc... aggravant le sort du peuple tunisien, sur qui pèse tout le poids de la conquête, devaient provoquer une réaction. Elle se produisit parmi les couches les moins écrasées de la population, les couches bourgeoises. Le mouvement destourien est donc d'origine intellectuelle.

Des hommes courageux, que l'on a appelés « Jeunes Tunisiens », par analogie avec le mouvement de la « Jeune Turquie », comme le cheikh Taalbi, Bach Hamba affirmèrent leur opposition au régime. En 1911, leur action leur valut l'emprisonnement et l'exil, en vertu des droits et pouvoirs de la République française en Tunisie, que le gouvernement ne manquera pas de voir souvent attaqués depuis cette époque.

Comme tout mouvement qui traduit l'aspiration profonde d'un peuple, le mouvement jeune tunisien devait trouver sa consécration dès les premières persécutions. Il devait s'imposer à toutes les couches de la population en s'affirmant d'une façon définitive à la face de l'oppresseur.

Si la répression brutale, en décapitant le mouvement, et l'attitude flatteuse du gouvernement pendant la guerre devaient faire marquer le pas à l'action des Jeunes Tunisiens, cette action rebondit au lendemain de la guerre.

Forts des promesses qui leur avaient été faites de les récompenser de leur participation à la guerre (100.000 tirailleurs tunisiens dont 60 % tués), ils demandent l'application à la Tunisie du principe wilsonien : le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Ils se contenteront, par la suite, de demander une constitution, aussi inlassablement que le gouvernement se gardera de la leur accorder.

En 1921, Taalbi, dans la « Tunisie Martyre », clame la colère et l'indignation de tout un peuple devant l'égoïsme et l'hypocrisie du gouvernement francais. Et, pour montrer que la France n'a pas trouvé des sauvages en Tunisie, il rappelle le Pacte fondamental de 1857, par lequel le Bey donnait une constitution au peuple tunisien :

« Une complète sécurité est garantie formellement à tous nos sujets, à tous les habitants de nos Etats, quelles que soient leur religion et leur race. Cette sécurité s'étendra à leur personne respectée, à leurs biens sacrés et à leur réputation honorée. Cette sécurité ne subira d'exception que dans les cas légaux dont la conséquence sera dévolue aux tribunaux. »

Sans doute, ce pacte n'était-il pas parfait et était-il assez souvent violé, mais en est-il autrement de la consttiution française ?

Revenons au Destour. Le parti jeune tunisien, dont Taalbi est le chef incontesté, présente au gouvernement français, en 1920-21, le programme, en neuf points, que voici :

« 1° Une assemblée délibérative, composée de membres tunisiens et français, élus au suffrage universel, maîtresse de son ordre du jour et à compétence budgétaire étendue;

2° Un gouvernement responsable devant cette Chambre;

---

(1) Destour n'est que le mot arabe de Constitution.

(2) Non sans avoir au préalable l'autorisation du ministère des Affaires étrangères.

3° La séparation absolue des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire;

4° L'accès des Tunisiens à tous les postes administratifs, à condition de présenter les garanties intellectuelles et morales requises des candidats français.

5° L'égalité des traitements des fonctionnaires occupant, à compétence égale, des fonctions identiques, sans qu'il soit fait de différence en faveur des Européens au détriment des Tunisiens;

6° L'organisation de municipalités élues au suffrage universel dans tous les centres de la Tunisie;

7° L'instruction obligatoire;

8° La participation des Tunisiens à l'achat des lots acquis par l'Etat et revendus aux particuliers, ainsi qu'à celui des terres domaniales;

9° La liberté de presse, de réunion et d'association. »

Ce programme, pourtant modéré, comparativement à la formule wilsonienne, n'a pas trouvé grâce devant le gouvernement français.

Taalbi est contraint de s'exiler.

Cela n'empêche pas le mouvement de rebondir, en 1924, sous une nouvelle forme cette fois, la forme syndicale.

Sous l'impulsion vigoureuse de cette forte personnalité qu'est Mohammed Ali, naît, en 1924, la Confédération générale du Travail Tunisienne. Ouverte à tous les travailleurs, sans distinction de nationalité ni de croyance, au même titre que n'importe quelle autre organisation ouvrière nationale, mais promue par des éléments tunisiens (3), elle provoque dans tout le pays un tel mouvement d'enthousiasme qu'elle alarme toutes les classes de la « prépondérance » (4).

Mohammed Ali fut accusé alors d'être au service de l'Allemagne, comme Bourguiba est accusé, aujourd'hui, d'être au service de l'Italie. Et alors, comme aujourd'hui, socialistes et cégétistes firent bloc avec les gros requins de la colonisation, pour appeler à la répression.

En 1925, la C.G.T.T. était décapitée; ses principaux militants condamnés à cinq et dix ans de bannissement. Mohammed Ali, son secrétaire général, devait mourir en exil.

---

(3) La C.G.T. Tunisienne n'est pas le résultat d'une scission, comme on pourrait le supposer. Elle est née de la carence de la C.G.T., de sa peur panique pour l'action directe que les indigènes pratiquent admirablement.

Elle est née des privilèges de race comme le 1/3 colonial, que défendent socialistes et cégétistes.

Et il est faux de dire qu'elle soit musulmane. Elle est aussi internationaliste que n'importe quelle centrale ouvrière européenne.

Est-ce que le fait d'être indépendantes des Trade Unions empêche les C.G.T. d'Egypte et des dominions anglais d'être internationalistes?

Pourquoi les travailleurs tunisiens seraient-ils obligés de passer par la C.G.T. française pour adhérer à la F.S.I.? Ils peuvent très bien y être par le canal de la C.G.T.T. C'est d'ailleurs le seul par lequel ils feraient figure d'hommes libres, et le seul par lequel ils seraient vraiment à la F.S.I.

(4) Comme du fait de la fiction du protectorat, les colons français ne peuvent se dire ouvertement les maîtres de la Tunisie, ils justifient leurs privilèges par la « prépondérance » française en Tunisie.

LE NEO-DESTOUR

De 1925 à 1933, l'activité des nationalistes tunisiens a, pour ainsi dire, été sans histoire. Les caricatures de Parlement, la Conférence consultative, le Grand Conseil — assemblées conçues de telle façon qu'elles couvrent toujours la politique résidentielle — ne leur donnent pas satisfaction. Mais ils ne font pas grand'chose pour les combattre. C'est ce que ne peuvent admettre les éléments jeunes. En 1933, ils décident de se séparer des vieux et fondent le Parti libéral constitutionnaliste tunisien (Néo-Destour), avec le programme suivant :

Le Parti Libéral constitutionnaliste Tunisien, réuni en Congrès national les 12 et 13 mai 1933.

Après avoir examiné l'activité politique du Destour durant les treize années qui se sont écoulées depuis sa fondation,

Considérant que ce qu'on a convenu d'appeler la politique de collaboration a entièrement fait faillite en ce pays;

Considérant que la situation politique et économique du monde, à l'heure actuelle, ainsi que l'évolution des rapports entre nations colonisatrices et peuples colonisés pose le problème colonial sous un jour nouveau;

Considérant que des pays colonisateurs ont résolument acheminé leurs colonisés dans la voie de la libération;

Considérant que la subordination de plus en plus étroite des colonies vis-à-vis des métropoles au point de vue économique a abouti à la ruine des peuples colonisés;

Considérant que dans ces conditions, et pour répondre au vœu du pays, la mission du Parti Libéral Constitutionnaliste Tunisien est d'engager le peuple tunisien dans la voie d'une émancipation devenue de plus en plus inéluctable,

Proclame que le but qu'il assigne à son action politique est d'assurer la libération du peuple tunisien et de doter le pays d'un statut intangible et stable, sous la forme d'une Constitution qui sauvegarde la personnalité tunisienne et consacre la souveraineté du peuple par :

Un Parlement tunisien, élu au suffrage universel, maître de son ordre du jour, ayant la plénitude du pouvoir législatif,

Un gouvernement responsable devant ce Parlement,

La séparation des pouvoirs législatif, exécutif, judiciaire.

La justice tunisienne étendue à tous ceux qui résident en territoire tunisien,

Les libertés publiques reconnues à tous les Tunisiens, sans distinction,

L'instruction obligatoire pour tous,

La protection de la vie économique du pays,

Et, d'une façon générale, tout ce qui est de nature à tirer le pays de la déchéance matérielle et morale où il se trouve et lui assurer sa place dans le concert des nations civilisées, maîtresses de leurs destinées.

La défense de ce programme à travers le pays, par la parole et par l'écrit, devait attirer sur la tête des propagandistes les foudres gouvernementales.

Le résident général Peyrouton, non seulement suspend les journaux à tour de bras, mais fait tirer sur les militants et déporte, pêle-mêle, syndicalistes, communistes, nationalistes, tous ceux, enfin, qui ont eu le cou-

rage de dénoncer la misère qui sévit dans les classes laborieuses. Il s'attaque même aux réformistes français. Quelques-uns d'entre eux sont expédiés en France. D'autre part, le Néo-Destour est décapité : ses principaux chefs sont envoyés par mesure administrative en résidence forcée à Bordj-Lebœuf, dans l'Extrême-Sud tunisien, en bordure du Sahara.

Peyrouton est rappelé le 21 mars 1936, après un règne de vingt et un mois de manière forte.

Son successeur, Armand Guillon, a la consigne de réparer les dégâts. Le 23 mai, les derniers déportés sont rendus à la liberté, sous condition cependant. En effet, le décret résidentiel stipule que ces mesures d'apaisement « n'autorisaient aucune altération aux dispositions légales en vigueur, aucune réunion, aucune manifestation, aucune tentative de reconstituer les partis dissous ».

« C'était la liberté dans le silence », comme l'écrira Bourguiba.

LE DESTOUR ET LE FRONT POPULAIRE

Cependant, le Front populaire triomphe aux élections et le gouvernement Blum est au pouvoir. En Tunisie, ainsi que dans toutes les colonies, un immense espoir naissait dans le cœur de tous les indigènes.

Il se traduisit chez les Néo-Destouriens par une révision de leur programme. Le Conseil national du 10 juin affirmait bien « que la déclaration du Parti destourien, en date du 12 mai 1933, demeure la charte intangible du Parti en tant qu'exprimant d'une manière claire et brève l'essentiel de sa doctrine », mais « que, néanmoins, l'avènement du Front populaire en France et les circonstances politiques qui l'ont précédé font un devoir aux dirigeants du Parti de présenter, en s'inspirant de cette doctrine, un cahier de revendications minima, représentant aux yeux de l'opinion ce qu'il y a de plus urgent à accorder au peuple tunisien, en cette période si critique, pour le sauver d'une crise économique et d'une déchéance sociale et politique sans précédent dans les annales tunisiennes, et l'acheminer dans la voie du progrès et de la paix ».

Il n'est plus question d'un Parlement tunisien... et d'un gouvernement responsable devant ce Parlement, mais de « l'octroi au peuple tunisien de garanties constitutionnelles destinées à sauvegarder ses droits en matière financière (budget) et législative ». Suit toute une liste de réformes sur les plans politique, administratif, judiciaire et économique, dont l'application serait susceptible d'apporter des améliorations profondes au sort et à la dignité du peuple tunisien sans, toutefois, déborder le cadre du Protectorat, sans toucher aux droits et prérogatives de la France en Tunisie, tels qu'ils résultent des traités.

Seulement, voilà, les colons veillent. Pour eux, le suffrage universel, les municipalités élues, l'application à la Tunisie de la législation sociale et du travail en France, l'institution de l'instruction obligatoire aux Tunisiens, la participation à égalité des Tunisiens dans la distribution des lots de culture, l'amélioration de l'agriculture tunisienne par l'extension du crédit au moyen et au petit agriculteurs, l'expropriation au profit de l'Etat tunisien des grandes industries (électricité, gaz, mines, trams, etc.), toutes les réformes demandées par les Tunisiens sont la preuve de leur hostilité à la politique française en Tunisie. D'où « la nécessité de s'assurer dans le pays une position inexpugnable en prévision d'un retour offensif de l'élément autochtone » qu'on accuse tout simplement de vouloir « jeter les Français à la mer ».

Que fait le gouvernement du Front populaire pour réagir contre les effets désastreux de cette politique de haine, qui a ruiné le fellah et a abouti à la famine ? (5).

Rien, ou presque. Surtout beaucoup de promesses qu'il n'a pas tenues.

Pourtant, ces promesses avaient été de taille. Voyez plutôt ce que disait Viénot, sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères du premier ministère Blum :

« ...L'idée que la Tunisie n'est pas pour la France un domaine, qu'elle a sa vie propre, et que le devoir et l'intérêt de la France exigent que nous fassions tout pour en assurer l'épanouissement, l'idée qu'il appartient au gouvernement français de veiller à ce qu'il en aille ainsi, voilà des principes que personne ne saurait valablement contester...

« Certains intérêts privés des Français de Tunisie ne se confondent pas nécessairement avec l'intérêt de la France; celle-ci n'a charge de leur défense que dans la mesure où ils ne sont pas en opposition avec les intérêts généraux de la Tunisie...

« ...Sur le terrain politique, il importe de réaliser, d'abord, les réformes qui associeront effectivement et en toute loyauté la France et la Tunisie dans la conduite des affaires publiques... La Tunisie est parvenue à un stade où le gouvernement de S. A. le Bey ne peut que gagner à s'enrichir d'organes nouveaux qui permettront, en particulier, aux meilleurs et aux plus instruits de participer plus complètement à la gestion des affaires de leur pays, en même temps qu'ils apporteront à tous la garantie d'une plus grande stabilité législative. »

Et il concluait : « Le prestige de la France est actuellement en cause en Tunisie. Ici, comme dans le reste du monde, la France ne maintiendra les positions qui font sa force que par sa valeur morale et sa fidélité à elle-même. Un pays comme le nôtre ne fondera pas sur la contrainte, même lorsqu'il doit l'employer, un pouvoir durable. »

Les « prépondérants » accusent Viénot d'avoir fait plus de mal à la Tunisie qu'un bataillon prussien. Le gouvernement Blum tombe... et Viénot est limogé.

La déception des destouriens devait être considérable, d'autant plus qu'alors que le résident de Tunisie exhortait à la patience, le gouvernement de Front populaire laissait s'abattre sur l'Algérie et le Maroc une répression féroce : dissolution des partis nationaux marocain et algérien, déportations et emprisonnements de leurs militants, fusillades de Meknès. Les nationalistes tunisiens sentirent qu'il fallait réagir. Ils le firent vigoureusement.

Le deuxième congrès du parti néo-destourien, des 30-31 octobre et 1er-2 novembre 1937, retire au deuxième gouvernement de Front populaire le préjugé favorable que le Conseil national du 10 juin 1936 lui avait

(5) « Sans fleur de rhétorique », a déclaré le résident Guillon lui-même, « en Tunisie il y a des hommes qui meurent de faim. »

accordé, avec des considérants qui valent la peine que les lecteurs de la *R. P.* les connaissent :

Considérant qu'après l'échec de la politique Peyrouton (mélange de ruse et de force brutale), le premier gouvernement de Front populaire s'est rallié formellement par l'organe d'un de ses membres les plus qualifiés à une politique d'entente et de compréhension qui, pratiquée loyalement, aurait acheminé progressivement et pacifiquement le peuple tunisien vers cette émancipation politique, économique et sociale qui demeure la raison d'être et la mission sacrée du parti;

Considérant que dans ce domaine comme dans tant d'autres, ce gouvernement s'est heurté à certaines oligarchies économiques et financières qui ont réussi, grâce à certaines complicités politiques et administratives, à faire obstacle à la volonté de la majorité du peuple français;

Considérant que cet échec a amené au pouvoir le gouvernement actuel;

Considérant que si le gouvernement Blum a donné des gages tangibles de ses intentions libérales vis-à-vis des populations nord-africaines, le gouvernement actuel a montré par des actes précis sa volonté de revenir à l'égard de ces mêmes populations à la vieille erreur de la politique de force et de contrainte condamnée par son prédécesseur;

Que l'éviction de M. Viénot, du Quai d'Orsay, prend de plus en plus aux yeux du peuple tunisien la signification d'un changement dans la politique nord-africaine du cabinet;

C'est ainsi qu'il vient de s'engager en Algérie et au Maroc dans une répression effroyable qui rappelle aux Tunisiens sur plus d'un point les méthodes peyroutoniennes, dans l'espoir de mater par la terreur le Parti Populaire Algérien et le Parti d'Action Marocaine qui ne font que traduire respectivement les aspirations vers un idéal de justice, de liberté et d'émancipation de nos frères algériens et marocains;

Qu'en Tunisie, si ce gouvernement ne semble pas jusqu'ici s'être rallié carrément à la politique de force jugée peut-être hasardeuse après l'échec retentissant du satrape — il n'en est pas moins vrai que nous assistons à un arrêt de la politique d'entente et de compréhension, à une « pause », qui prend de plus en plus l'allure d'une régression;

Considérant que si cette attitude essentiellement négative n'autorise pas encore le parti à prendre la responsabilité d'une rupture — acte positif, — le parti, sans désespérer de l'avenir, s'estime fondé à retirer dès maintenant au gouvernement actuel le *préjugé favorable* qu'il avait accordé à son prédécesseur et à alerter le peuple tunisien en prévision d'une offensive brutale de la réaction prépondérante;

Considérant qu'en tout état de cause, l'échec du premier gouvernement de Front populaire et de la politique de M. Viénot a été pour le parti une expérience riche d'enseignements, qu'il doit mettre à profit dans son action future;

Considérant que cet échec a mis en lumière le fait paradoxal qu'en Tunisie le pouvoir appartient non plus aux organismes réguliers en régime de protectorat (gouvernement beylical assisté du résident général) mais se trouve détenu en fait par une bureaucratie anonyme et irresponsable qui a accaparé, avec les prérogatives de l'Etat tunisien, celles de la puissance protectrice au point qu'elle a réussi à battre en brèche aussi bien la volonté du peuple tunisien que l'autorité de S.A. le Bey et celle du représentant de la France;

Qu'à la lueur de cette expérience décisive, il apparaît qu'aucune étape ne peut être sérieusement envisagée dans la voie de l'émancipation tant qu'on n'aura pas modifié la structure actuelle de l'Etat tunisien dans le sens d'un retour au protectorat juridique caractérisé par la coexistence de DEUX ROUAGES FONDAMENTAUX ET DE DEUX SEULEMENT : un gouvernement strictement tunisien qui gouverne, et un représentant de la France qui contrôle;

Que seule la coopération quotidienne de ces deux organismes conformément à l'esprit des traités rendra possible les réformes qui figurent dans nos revendications immédiates de juin 1936 et dans notre déclaration de 1933 qui reste la charte intangible du parti;

Que seule cette coopération permettra d'acheminer le peuple tunisien vers une émancipation qui ne soit pas une rupture avec la France;

Considérant toutefois que pour mener à bien sa mission, le gouvernement beylical en question ne saurait être — vu l'évolution des idées et des mœurs — qu'un gouvernement démocratique issu du peuple et jouissant de la confiance des masses tunisiennes;

Proclame que le but qu'il assigne à son action politique est aujourd'hui comme hier la libération du peuple tunisien de l'oppression politique et de l'exploitation économique dont il continue à être l'objet;

Affirme que cette libération — par ailleurs inéluctable — peut encore se faire dans l'ordre, la paix et la confiance, par une collaboration du peuple tunisien avec la France démocratique et libérale;

Constate que la politique qui aurait rendu possible cette collaboration, quoique voulue à un moment donné par un gouvernement régulier de la France, s'est brisée devant :

1° DES INTERETS. — Ceux d'une oligarchie économique et financière qui, à l'abri du drapeau français et par le moyen de privilèges exorbitants, poursuit l'exploitation méthodique du pays.

2° DES HABITUDES. — Celles contractées par certains Français qui considèrent la Tunisie comme pays conquis et voient dans les Tunisiens un peuple de vaincus condamné à une déchéance perpétuelle.

3° UNE ROUTINE. — Celle d'une bureaucratie bornée et omnipotente qui a accaparé tous les leviers de commande et qui, pour conserver ses privilèges abusifs, ne recule ni devant le sabotage ni devant la provocation.

Dans ces conditions et en vue de vaincre ces résistances, le parti assigne au bureau politique deux tâches immédiates :

L'UNE SUR LE PLAN TUNISIEN. — Consiste à renforcer coûte que coûte et par les moyens les plus appropriés la propagande directe à travers les masses tunisiennes en vue d'éduquer et d'organiser solidement dans tous les domaines le peuple tunisien;

L'AUTRE SUR LE PLAN FRANÇAIS. — Consiste par des contacts réguliers et des explications franches avec les Français à dissiper les préjugés, confondre la calomnie, rapprocher les cœurs, créer autour du parti et du peuple tunisien une atmosphère de sympathie et de confiance qui renforcera sa position et facilitera la tâche des Français clairvoyants, sincèrement acquis à l'émancipation du peuple tunisien.

Le 20 novembre, une grève de solidarité, parfaitement réussie, avait lieu à Tunis — en même temps qu'à Alger — pour protester contre la répression en Algérie et au Maroc. C'était pour la première fois dans l'histoire l'affirmation d'une solidarité entre tous les pays de l'Afrique du Nord.

LA « PETITE REPRESSION »

En même temps, les militants parcourent le pays, stigmatisant l'égoïsme des « prépondérants ». Ils dénoncent aussi la carence du Front populaire, mais on sent malgré tout qu'ils ont encore en lui quelque espoir.

Sarraut n'a-t-il pas déclaré : « Devons-nous veiller sur l'Afrique du Nord la mitrailleuse au pied, ou devons-nous y appliquer une politique conforme aux traditions léguées par nos ancêtres ?

« Au-dessus des forces matérielles et phy-

siques, il y a les forces morales. C'est sur elles que nous devons compter pour garder notre empire.

« ...La collaboration, il faut la faire humaine, sans soupçon au cœur. Il faut la faire avec la main tendue. »

A ce discours, les maires d'Alger répondirent par une démission collective. Et Sarraut dut promettre d'être bien sage pour qu'ils se décidassent à la reprendre.

Et pendant ce temps-là, ce que les destouriens ont appelé eux-mêmes « la petite répression », fait son petit bonhomme de chemin à travers toute la Régence.

Les procès-verbaux pleuvent sur les organisateurs de réunions privées que, pour les besoins de la cause, la police a reçu l'ordre de qualifier de publiques, car celles-ci sont interdites par un décret de juillet 1937 (6). Mais il n'y a pas que les procès-verbaux, il y a surtout les tribulations de toutes sortes, les amendes suivies de prison.

A Nabeul, un maître de français — particulièrement bien noté — est menacé d'être traduit en conseil de discipline pour avoir donné des conférences à caractère idéologique ou historique, comme par exemple : « Qu'est-ce qu'une Constitution ? » ou « Le Pacte fondamental et la Constitution de 1867 ».

A Tunis, le professeur Belhaouane ne peut faire une conférence, dans un cinéma, sur le sujet : « Part de la jeunesse dans l'activité ».

Le principal du collège de Sousse oblige des élèves à signer des papiers comme quoi ils ne sont pas destouriens. Des parents mêmes sont obligés de venir de loin pour apporter de telles attestations !

Des professeurs, des magistrats, des rédacteurs, des agents de toutes catégories font l'objet de rapports intéressés de la police et des sanctions les plus imméritées de la part de leurs chefs.

Dans les territoires militaires du Sud règne un véritable état de siège. A Médenine on fait la chasse aux destouriens. Défense de se déplacer dans les territoires militaires, quel qu'en soit le motif. Et comment empêcher les nomades de se déplacer avec leurs troupeaux pour aller chercher des pâturages et du travail dans une région plus favorisée, comme celle de Ben Gardane, par exemple ! Ici, la provocation est flagrante et des incidents sérieux toujours à redouter.

A Zara, toujours dans le Sud-Tunisien, l'autorité militaire, au lieu de distribuer aux miséreux, comme c'est l'habitude, ce qui reste de soupe des soldats (4e Tirailleurs tunisiens), la jette et l'enfouit dans le sol; jusqu'à la paille, dont, pour priver les bêtes, nos braves officiers font des feux de joie !

A Ferryville, les autorités de l'arsenal, par circulaire et affiche placardées dans les ateliers, interdisent aux ouvriers, sous peine de sanctions sévères, la lecture de la presse destourienne : *l'Action Tunisienne, El Amal* et *El Ouatane*. Un service d'espionnage bien organisé est chargé de dépister les récalcitrants.

Le secrétaire général du parti, Habib Bourguiba, collectionne une demi-douzaine de procès. Le 26 février, il est convoqué à la fois par le procureur de la République, le directeur de la Sûreté et le juge d'instruction. Il est l'objet de deux poursuites : l'une pour deux articles de l'*Action Tunisienne*, considérés comme attentatoires aux droits et prérogatives de la France en Tunisie, l'autre pour propos séditieux tenus au cours d'une réunion à Moknine.

Un décret du 3 juin 1937, qui devait avoir pour effet d'assurer aux Tunisiens la moitié des postes administratifs, est pratiquement devenu caduc. Certaines administrations — et non des moindres — celle des Travaux publics dont l'importance est très grande, s'assoient dessus aussi royalement qu'impunément.

Le 14 mars, le journal *El Ouatane* est suspendu pour huit jours, sans motif.

Les sans-travail sont condamnés à mourir de faim. Fuyant les campagnes où ils ne trouvent pas à être employés, des malheureux sont venus avec leur famille chercher un refuge à Tunis, dans l'espoir d'avoir quelque chose à manger, sinon en travaillant, du moins en mendiant. Ils sont refoulés; de la périphérie de la ville où ils s'étaient installés dans des abris infectes, on les renvoie dans leur pays d'origine... pour y mourir de faim !

Les lecteurs de la *R. P.* se rappellent de la fusillade de Bizerte du 8 janvier dernier, qui fit 6 morts parmi une manifestation d'ouvriers allant porter une protestation au contrôleur civil contre l'expulsion, pour faits de grève, d'Hassen Nouri, secrétaire de l'Union locale des syndicats (C.G.T.T.). Mais ils ne savent pas qu'à la suite de ces événements, l'union locale a été dissoute, et ne connaissent pas davantage l'épilogue des incidents de Bizerte. Le voici : pour rébellion ou violence à agent : Habib Bouguetfa est condamné à 8 mois de prison et 5 ans d'interdiction de séjour; Boubaker Bakir, à 6 mois de prison; Mohamed Salah, à 1 an de prison et 5 ans d'interdiction de séjour; Houssine Nouri, 6 mois de prison; Tahar Zaoui, 6 mois de prison. Tous militants destouriens, comme par hasard.

Les militants de la C.G.T.T. de Bizerte sont pourchassés par la police jusque sur les chantiers et dans les usines. Ordre aurait été donné par le commissaire de Bizerte de n'embaucher que des ouvriers hostiles à la C.G.T.T.

Pour une réunion publique tenue à Mateur, sans autorisation, six militants écopent chacun 1 mois de prison et 50 francs d'amende.

Interdiction de porter le drapeau tunisien dans les manifestations destouriennes.

Et c'est là un tableau bien incomplet. A noter que, malgré toute cette répression déjà inouïe, aucun gendarme n'a été tué, aucun agent du gouvernement n'a été touché.

Pour « petite » qu'elle soit, cette répression n'énerve pas moins la population tout entière, et les chefs néo-destouriens s'en émeuvent.

Réunis en Conseil national, les 13 et 14 mars, ils prennent la résolution suivante :

(6) Décret pour lequel les destouriens ne sont pour rien. Seuls des incidents entre partis politiques français sont à son origine.

Entre parenthèses, on ferme les yeux sur les réunions des dits partis politiques français. Les P.P.F., par exemple, ne sont pas inquiétés. Ainsi, le délégué du Comité central, M. Victor Arrighi, peut parcourir tranquillement la Tunisie et tenir des réunions à caractère nettement public, aussi bien à Sousse qu'à Tunis. La politique des deux poids et deux mesures : politique éminemment tunisienne, pratiquée indifféremment par tous les résidents, qu'ils soient Bloc des droites, ou des gauches ou Front populaire !

Après avoir entendu l'exposé du secrétaire général sur la situation politique actuelle,

Considérant l'incompréhension et la carence du gouvernement à l'égard des légitimes revendications du peuple tunisien;

Considérant son attitude de plus en plus agressive contre le parti;

Devant les multiples poursuites engagées contre le secrétaire général et les condamnations dont viennent d'être l'objet ses militants,

Élève sa protestation la plus indignée;

Fait confiance au bureau politique, particulièrement à son secrétaire général dont les écrits et le discours traduisent fidèlement la ligne politique du parti;

Les invite à poursuivre leur attitude contre la politique néfaste et destructive du colonialisme en organisant pour la résistance les masses tunisiennes;

Fait appel au patriotisme éclairé du peuple tunisien tout entier pour serrer ses rangs autour de ses chefs menacés dans leurs libertés, et de son parti menacé dans son existence;

Dégage sa responsabilité des complications qui se produiront immanquablement au cas où le gouvernement persisterait dans sa politique de répression, à peine camouflée, contre le parti du peuple et, partant, contre les aspirations qu'il symbolise.

PROVOCATIONS EN SERIES

Cet avertissement ne ralentit pas la répression, au contraire. Comme le dit bien l'*Action Tunisienne* du 26 mars : « le gouvernement semble vouloir déclencher la bagarre à tout prix ». En tout cas, la volonté de la machine administrative de grignoter le parti néo-destourien, de le priver de ses cadres, en attendant de le décapiter, est manifeste.

Ainsi Allala Belhaouane, professeur au collège Sadiki, est révoqué de son poste, uniquement parce qu'il est militant néo-destourien.

Et comme ses élèves, pour protester contre cette décision inique, se mettent en grève, le gouvernement décide la fermeture du collège.

Ici la provocation est patente. Ce n'est pas la première fois que Sadiki participe à des manifestations populaires : journée historique du 5 avril 1922, Congrès eucharistique, Cinquantenaire. Jamais le gouvernement n'avait osé toucher à cette institution, espoir de la nation tout entière.

Et il ne revient pas sur sa décision malgré les menaces des élèves des autres établissements et de la Grande Mosquée de se solidariser avec leurs camarades de Sadiki.

L'émotion est grande, l'agitation ne fait que commencer.

La nécessité d'un gouvernement national issu du peuple et responsable devant lui apparaît plus impérieuse que jamais.

C'est ce que les militants iront proclamer à travers le pays. En outre, ils ne craignent pas de dire et d'écrire que « si la France continuait à traiter le peuple tunisien en peuple inférieur et le parti destourien en ennemi elle ne devra pas s'étonner de ne pas les trouver à ses côtés dans les moments difficiles ».

Ils vont jusqu'à prêcher la grève de l'impôt et le refus du service militaire, pour obliger le gouvernement à leur donner satisfaction.

Que pouvaient-ils faire d'autre sous peine de se discréditer définitivement aux yeux du peuple indigné par la trahison du Front populaire ?

Mais vous voyez d'ici la colère de ces messieurs de la prépondérance, de tous les profiteurs du colonialisme !

Le néo-destour est accusé d'avoir partie liée avec Mussolini.

Les néo-destouriens démentent catégoriquement cette accusation et mettent leurs adversaires au défi d'apporter la moindre preuve.

De preuves, à ce jour, on n'en a toujours pas apportées, mais la calomnie n'en fait pas moins son chemin. Elle engendrera la peur, la panique de tous les Français et réalisera leur unanimité dans l'appel à la répression, bien avant les événements du 9 avril.

Aussi, le gouvernement n'avait plus à se gêner, et il ne se gênera pas.

Le 1er avril on arrête le chef de la cellule destourienne de Souk-el-Arba, pour infraction à quelques arrêtés : interdiction de réunions, emblèmes, etc., et on le dirige sur Tunis, où une information est ouverte.

Les 5 et 6, à Souk-el-Arba, également, on arrête 12 autres chefs destouriens.

Le 6, à Tunis, Mahmoud Bourguiba, Salah ben Youssef et Hedi Nouira, membres directeurs du néo-destour, sont mis sous mandat de dépôt sous l'inculpation d'*excitation à la haine des races, d'atteinte aux prérogatives de la République française en Tunisie et d'appel au meurtre.*

MANIFESTATIONS DE PROTESTATION

L'émotion causée par ces arrestations est considérable.

Le 6, au Kef, une manifestation est organisée par la section locale du destour. Toutes les boutiques du marché, les magasins indigènes et israélites ont été fermés toute la journée.

Le 7, à Hammam Lif, plus de 2.000 manifestants, dont beaucoup de partisans venus du Cap-Bon, rassemblés devant le palais beylical, réclament la libération des membres du néo-destour emprisonnés.

Le même jour, à Djerba, un cortège de 4 à 5.000 personnes manifeste devant le contrôle civil.

A Kalaa Kebira, un cortège de 1.500 personnes traverse le village pour porter une pétition au Kahia.

Nouvelle arrestation à Testour.

Deux à Tunis.

Le journal *El Amal* est saisi.

L'émotion est telle qu'elle gagne jusqu'aux grands bourgeois arabes, membres du Parlement croupion qu'est le Grand Conseil.

Dans un appel à la population, ils lui demandent « si les manifestations ont lieu, de ne créer aucun trouble, d'éviter toutes provocations, tous gestes qui pourraient s'interpréter contre elle », mais ne peuvent s'empêcher de reconnaître la légitimité des réformes réclamées « attendues depuis trop longtemps et qui sont de nature à lui procurer la possibilité de vivre en toute dignité ».

Les manifestations de solidarité continuent.

Le 8 avril, on manifeste à Bizerte, Sousse et dans le Sahel, Sfax, Nabeul, Kairouan, Sidi-bou-Zid, Kalaa-Kebira, Béja, Tabarka, Ghardimaou, Souk-el-Arba, Mahdia, Gabès, Pont-du-Fahs (7), Djemmal, Monastir, Ksar-Hellal.

Presque partout les boutiques sont fermées et les journaux signalent que les manifestations se sont déroulées dans le calme le plus

(7) La veille, 12 arrestations y avaient été opérées.

absolu (8), les manifestants se contentant de remettre des pétitions aux autorités.

A Tunis, la manifestation devait être particulièrement imposante. Plus de 7.000 personnes occuperont, une heure durant, la place de la Résidence, pendant que la consigne de fermer toutes les boutiques de la ville arabe est scrupuleusement respectée.

La frousse, qui depuis quelque temps paraît inspirer notre résident général, lui a fait prendre des mesures aussi imposantes que ridicules. Fil de fer barbelé, dans lequel passe un courant électrique, zouaves, artilleurs, tringlots, chasseurs d'Afrique, spahis, gendarmes, sans compter la police.

La ville est sillonnée d'estafettes motocyclistes.

Devant les services de police, rue de Constantine, encore des zouaves, des gendarmes et les cyclistes du groupe de choc.

« On se croirait en état de siège... », pourra écrire la *Dépêche Tunisienne*.

Comment toute cette provocation n'a-t-elle pas donné lieu ce jour-là à des incidents tragiques ? C'est dû sans doute au fait que la police du cortège était assurée par des membres des « jeunesses destouriennes ».

En tout cas, tout comme celles qui eurent lieu à l'intérieur, la manifestation de Tunis se déroula dans le calme.

Voilà donc une journée comme celle du 8 avril, pendant laquelle tout un peuple manifeste et qui se termine sans incidents. Pas une goutte de sang n'est versée. Mais où sont donc ces armes et ces munitions italiennes ? N'est-ce pas dans de pareilles circonstances que les destouriens auraient dû s'en servir, si vraiment ils avaient l'intention de jeter les Français à la mer ? Non, tout se passe dans le calme. Quelle réponse de taille aux imposteurs qui accusent le néo-destour de collusion avec Mussolini !

Le massacre

Mais les provocateurs ne pouvaient rester sur une pareille défaite. Le samedi 9 avril, le professeur révoqué du collège Sadiki, Allala Belhaouane, reçoit une convocation du juge d'instruction lui enjoignant de se rendre au palais de justice à 2 heures de l'après-midi.

La veille, Belhaouane avait pris la parole — avec d'autres camarades, d'ailleurs — à la manifestation de la place de la Résidence. Et la *Dépêche Tunisienne* (9) dit à ce propos que si l'orateur vitupéra le colonialisme et déclara: « nous venons de montrer notre force au gouvernement » — ce qui était, ma foi, fort vrai — elle ajoute qu'il demanda à ses partisans de se retirer dans le calme.

Alors, pourquoi cette convocation ? N'est-ce pas parce que Belhaouane a annoncé aux manifestants qu'une réunion aurait lieu le lendemain dimanche, place aux Moutons (dans la ville arabe) ? Tout porte à le croire. Il n'est pas douteux, et la hâte qu'on a mise à le convoquer en est la preuve, que l'on veut empêcher Belhaouane de parler à cette réunion; donc cette convocation sera suivie d'emprisonnement. C'est ce que ne veulent pas ni Belhaouane ni ses amis, parmi lesquels se trouvent des étudiants de Sadiki. Ceux-ci surtout sont bien décidés à empêcher l'arrestation de leur ancien professeur. Ils l'accompagnent donc au palais de justice, qui n'est pas très éloigné du local du Destour d'où ils sont partis.

Belhaouane est placé sous mandat de dépôt. Les étudiants veulent le libérer. Le service d'ordre - quelques policiers — débordé, s'ingénie à calmer les jeunes gens, tout en demandant du renfort. Cependant que le service d'ordre se renforce par l'arrivée de gendarmes et de policiers, grossit aussi le nombre des manifestants, par les curieux que le manège étudiants-policiers a attirés, et par les partisans destouriens accourus à la nouvelle de l'arrestation de Belhaouane. Après les manifestations pacifiques, quoique imposantes, des derniers jours, cette arrestation prenait figure d'une provocation insupportable.

L'exaspération est à son comble. Les pierres ramassées aux alentours du palais pleuvent sur le service d'ordre qui, ayant reçu du renfort, bouscule plus vigoureusement les assaillants. Un coup de feu. Puis deux. Puis... plusieurs. C'est la bagarre. Aux policiers, aux gendarmes accourus, se joignent les zouaves, dont la caserne est tout près du palais de justice. La fusillade fait rage sur près d'un kilomètre, de Bab Souika à la Kasbah. Des automobiles sont lapidées, des tramways brûlés, pendant que les hôpitaux se remplissent de morts et de mourants et que les médecins, dans les quartiers où la bataille fait rage, ne peuvent soigner comme il faudrait tous les blessés qu'avec leurs infirmiers ils vont chercher dans la rue.

Combien de victimes ? On ne le saura sans doute jamais.

Du côté des manifestants, entre les tués relevés le jour de l'émeute, et ceux qui sont décédés des suites de leurs blessures, on parlait au début de mai d'une quarantaine de morts.

Un papier qui n'est pas resté longtemps affiché dans la Medina (centre de la ville arabe) donnait le chiffre de 80. Ce qui est certain, c'est qu'au 15 mai, des familles cherchaient encore leurs enfants, car parmi ces émeutiers terribles à la solde de Mussolini, nombreuses sont les victimes parmi les femmes et les enfants!

De l'avis de plusieurs camarades, il a dû y avoir plus de 100 morts.

Les blessés ? Innombrables. Les hôpitaux n'en ont recueilli qu'une infime partie, ceux qui restaient sur le carreau et que, poursuivis par le service d'ordre, les manifestants ne pouvaient pas emmener.

Combien qui, atteints d'une balle, sont allés se soigner ou mourir chez eux !

Du côté du service d'ordre : un gendarme tué (10).

(8) Bizerte excepté, où la police — qui, décidément, n'aime pas les destouriens — procède à une dizaine d'arrestations pour port d'insignes.

(9) Journal de la prépondérance.

(10) Pour ainsi dire de sa faute. Dans le discours de son chef, le lieutenant-colonel Vallon, on lit ceci : « ...Bien que dépourvu de casque et de

Une dizaine de soldats blessés. Et je relève dans la *Dépêche Tunisienne :* « Tous ces militaires étaient des isolés qui ont été attaqués séparément ».

Donc une seule victime parmi les fusilleurs, dans le seul corps à corps que ces messieurs ont eu avec les émeutiers.

Ça prouve que les gendarmes — car il paraît que les zouaves auraient tiré en l'air — beaucoup plus préoccupés de venger leur camarade que de calmer les manifestants, ont tiré dans le tas, et à distance respectable puisque même les pierres n'ont pu les atteindre.

Les massacreurs de Metlaoui et de M'Dilah ont déjà fourni la preuve que l'autorité pouvait compter sur les gendarmes.

D'ailleurs, ce corps a été renforcé en Afrique du Nord depuis quelque temps.

Avec les Sénégalais, dont le nombre a aussi augmenté, les gendarmes constituent le plus tangible témoignage de la sollicitude des gouvernements de Front populaire.

A cet égard, les coloniaux sont en avance sur la Métropole. Nul doute que devant les merveilleux résultats obtenus aux colonies, nous ne soyons bientôt mieux fournis en gendarmes et en tirailleurs sénégalais.

Colonies ! Remarquable champ d'expériences de toutes sortes, dont l'impérialisme ne manquera pas de nous faire bénéficier un jour ou l'autre, camarades métropolitains !

Donc, grâce aux gendarmes, le 9 avril, à six heures du soir, tous les Français de Tunisie étaient rassurés : le *calme* et l'*ordre* étaient revenus.

LA TERREUR

Naturellement, état de siège, censure.

Partout des patrouilles. Des autos-mitrailleuses parcourent les rues principales de la ville arabe.

Des perquisitions à tort et à travers; des arrestations en masse.

L'armée est déchaînée. Les soldats perquisitionnent dans toute maison arabe signalée comme suspecte. Et Dieu sait comment les suspects se multiplient en pareille circonstance. Sous prétexte de chercher des armes, des quartiers entiers sont remués de fond en comble. Et on rentre là-dedans comme en pays conquis. On ne ménage ni les gifles ni les coups de pieds. Même les femmes qui voyagent en auto particulière n'échappent pas à la fouille. Jusqu'aux bains maures où des femmes arabes font leurs ablutions qui reçoivent la visite de tirailleurs sénégalais.

Les abus sont tellement criards — de « hautes » personnalités arabes elles-mêmes ont été malmenées ! — qu'on a fini par retirer le pouvoir de perquisition aux militaires. Désormais, ils doivent se contenter d'assister les policiers.

Car les perquisitions continuent. Les rafles sont opérées, nuit et jour, dans les jardins publics, les fondouks (11).

Combien de prisonniers ? 5 ou 6.000, plus peut-être.

Les prisons civile et militaire regorgent de monde. Au point qu'un camp de concentration a été créé à Saint-Henri, aux portes de la ville, sur le terrain des casernes des tirailleurs sénégalais, où, en attendant qu'il soit statué sur leur sort, les prisonniers sont employés à des travaux de terrassement.

Quant à la chasse aux armes, voyez plutôt le tableau après un mois et demi de perquisitions domiciliaires, de rafles, de fouilles individuelles : quelques revolvers et fusils de chasse, des poignards, des couteaux, comme on pourrait en trouver en perquisitionnant n'importe quand en n'importe quel pays.

Et voilà ce qui a fait accuser les destouriens d'être à la solde de Mussolini !

Ça prouve bien que l'accusation de collusion du fascisme avec le néo-destour est un mensonge, mais un mensonge qui a permis au gouvernement de faire l'union sacrée de tous les Français de Tunisie pour pouvoir plus facilement réaliser son plan : décapiter, une fois de plus, le mouvement nationaliste tunisien.

Le secrétaire général du parti, Habib Bourguiba, malade, est arrêté à son domicile le 10 avril.

Tous les chefs destouriens sont en prison. Leur presse suspendue. Un arrêté pris en Conseil des ministres le 12 avril a prononcé la dissolution du Parti libéral constitutionnaliste tunisien (néo-destour), pour provocation à des manifestations armées dans la rue et atteinte aux droits de la puissance protectrice.

LA REACTION DU PAYS

Une population terrorisée, sans armes et sans chefs, que pouvait-elle contre une force armée considérable, dont les effectifs s'accroissent sans cesse par l'arrivée de plusieurs pelotons de gardes mobiles de France et d'Algérie ? Pourtant, les souks sont fermés à Tunis le 10 avril. Une certaine effervescence a dû se produire dans la région de Bizerte puisque la police et les tirailleurs sénégalais ont fait 25 arrestations.

L'état de siège est décrété dans tout le Sahel (12), en prévision d'une marche sur la ville de Sousse par les habitants de la banlieue et des villages environnants. On y perquisitionne nuit et jour. 12 arrestations.

Le 11 avril, les magasins arabes sont fermés à Sousse et à Monastir.

Cortèges à Kairouan, dans le Centre tunisien; à Djerba, dans l'extrême-sud, pour remettre des pétitions aux caïds. Magasins fermés à Gafsa, l'oasis du Sud-Ouest.

L'état de siège s'étend au Contrôle de Grombalia, à la suite d'actes de sabotage dans le Cap-Bon.

Par tout le pays le mécontentement gronde. A l'occasion des fêtes du Mouled (13), 10-13 mai, ce mécontentement s'est encore affirmé.

---

mousqueton, il n'hésita pas à se jeter dans la mêlée. » S'il avait eu son casque il n'aurait sans doute pas été atteint par le coup de *boussadi* (bâton plus gros d'un bout) à la base du crâne, qui a été la cause de sa mort.

(11) Locaux servant de remise et d'hôtel en même temps aux arabatiers et transporteurs de toute sorte.

(12) Région de Sousse, la plus riche région arabe de Tunisie.

(13) C'est la fête en l'honneur de l'anniversaire de la naissance du prophète. A cette occasion, le bey accomplit un pèlerinage aux sanctuaires de la ville et visite les souks. Or, cette année, cette visite — coutume millénaire — le Bey ne l'a pas faite.

A Tunis, un tract (14) invitant les commerçants musulmans à fermer leurs magasins, est collé sur les murs de la ville arabe et glissé dans les boîtes aux lettres. En voici le texte reproduit par des journaux français :

Musulmans ! le devoir vous appelle, écoutez-le ! Chaque fois que le peuple s'affaiblit, chaque fois que la force brutale le contraint de capituler, il doit persévérer dans son action avec une volonté inébranlable et une fermeté opiniâtre, sans défaillance, si grand que soit le danger.

Le sang des martyrs crie et appelle nos sentiments à s'engager dans la voie du devoir sacré. La voix de chefs sincères perce les murs des prisons et vous appelle à l'action véritable, à la persévérance dans la lutte.

Souvenez-vous de votre sort, des victimes qui au fond des prisons subissent sans pitié ni miséricorde les persécutions du régime tyrannique de la colonisation. Revenez ensuite à l'époque de la grande guerre, vous trouverez soixante mille tunisiens morts pour la France qui répand aujourd'hui notre sang.

Cela étant, pour que le peuple soit victorieux, il faut reprendre la lutte depuis mardi prochain, en fermant les boutiques à l'occasion de l'arrivée du résident à Paris et de la nuit du Mouled jusqu'à vendredi matin.

Tout musulman doit cesser le travail pour manifester... boycottage, actes de lutte.

Il faut dire que, devant la menace du commandant supérieur des troupes de Tunisie d'arrêter immédiatement tout commerçant qui n'ouvrirait pas sa boutique, l'appel n'a pas été suivi. De plus, les auteurs ont été découverts, 38 d'entre eux, la plupart des étudiants (14 de la Grande Mosquée) sont en prison. N'empêche que la jeunesse tunisienne fait preuve d'un cran qui montre bien que le Destour n'est pas près de mourir.

La preuve de cette vitalité se manifeste également à l'intérieur.

A Sfax, le 10 mai, les commerçants tunisiens ferment leurs boutiques. Il a fallu l'intervention des gardes mobiles pour les faire ouvrir. Et ça n'a pas dû marcher tout seul, puisque les journaux signalent des arrestations. Perquisitions et arrestations nombreuses dans le Sahel à l'occasion également des fêtes du Mouled.

Le 22 mai, des tracts sont distribués à Monastir. Nous n'avons pas pu savoir ce qu'ils contenaient, mais il faut croire qu'ils ne devaient pas approuver la politique du Front populaire puisqu'il y a eu des arrestations.

A part ça, « le calme règne en Tunisie », comme l'écrivent les journaux de la colonie française, surtout ceux de gauche !!

LA « JUSTICE » A L'ŒUVRE

...à Tunis

En même temps, « l'œuvre de salut national » se poursuit « sans faiblesse », suivant l'expression du colonel Tropet, du Tribunal militaire de Tunis.

Les années de prison, les milliers de francs d'amendes sont distribués largement et au petit bonheur. Pour un poignard, de 3 mois de prison et 500 francs d'amende à 1 an et 500 francs. Pour un couteau à cran d'arrêt, de 8 jours et 50 francs à 1 an et 500 francs d'amende, en passant par 6 mois et 100 francs, 10 mois et 500 francs. Mais le tarif doit dépendre à la fois de la tête de l'accusé et de la longueur de la lame du couteau. Ainsi pour un couteau de boucher : 1 an de prison et 5.000 francs d'amende. Pour les rasoirs, mêmes peines que pour les couteaux. Mais il y a aussi une condamnation pour rasoir à 1 an de prison et 1.000 francs d'amende. Il faut ajouter qu'il s'agit ici d'un « propagandiste destourien dangereux » !

Les revolvers ? De 6 mois et 500 francs à 1 an et 5.000 francs, en passant par 1 an et 1.000 francs.

Un moueddeb (instituteur), qui aurait crié le 9 avril, en face du Palais de justice : « Frappez avec vos couteaux », 5 ans et 3.000 francs !

Même condamnation de 5 ans et 3.000 fr. à un autre indigène, pour appel à la guerre sainte.

Pour un article paru le 10 avril (lendemain de la tuerie), le rédacteur et le gérant du journal *Es-Sabra* sont condamnés chacun à 3 ans de prison et 3.000 francs d'amende.

Voici le principal passage de l'article incriminé :

« Nous avons appris, alors que le journal était sous presse, que la police et la troupe avaient tiré sur des manifestants, boulevard Bab-Benat, et qu'il y avait des morts et des blessés. Quel nom donner à cet acte auquel la presse réactionnaire décernera le titre d'action d'éclat et de triomphe, mais que nous qualifierons, quant à nous, de barbare, cette barbarie nous rappelant l'époque des Vandales et les actes de terrorisme des Mongols ».

Pour trois communications téléphoniques interceptées par un facteur auxiliaire des postes, par lesquelles, paraît-il, il engageait à l'action directe le chef de la cellule destourienne de Menzel-Temime, Mohammed Majeri est condamné à trois ans de prison et 3.000 francs d'amende.

Ali ben Ferdjani (15) accusé d'avoir tiré un coup de revolver sur le brigadier Santelli — sans l'atteindre, d'ailleurs — de service au Palais de justice le jour de l'arrestation de Belhaouane, est condamné à 20 ans de travaux forcés et 20 ans d'interdiction de séjour.

Au 15 juin, les tribunaux militaire et correctionnel de Tunis avaient condamné plus de 80 personnes à 114 ans de prison et 84.660 francs d'amende.

...à Sousse

Depuis le 11 avril sévit, ici, le Tribunal correctionnel. Il siégera presque tous les jours jusqu'au 26 avril.

Les peines ne sont pas moins sévères que

(14) A propos de ce tract, nouvelle frousse française, nouveaux appels à la répression. Retenons celui d'un écho de *Tunis Socialiste* du 11 mai, se terminant par cette phrase : « Nous répétons que la police doit découvrir les auteurs, farceurs ou factieux, qui lancèrent l'affaire et leur enlever toute envie de recommencer. » Pas mal, n'est-ce pas ? Des fascistes ne feraient pas mieux.

(15) Je ne crois pas sans intérêt de signaler que Ferdjani a été défendu par un avocat, commis d'office, un tout jeune stagiaire du barreau de Tunis, M. Sarfati, dont c'était, je crois bien, la première plaidoirie. Pour un homme qui encourait une aussi forte peine, je trouvais qu'il aurait dû être défendu par un avocat ayant quelque expérience. Comme je m'en ouvrais à un destourien, adversaire de tendance des néo-destouriens : « Mais ils n'ont pas le sou », me dit-il.

— Et l'argent du fascisme ?

— Mensonges, calomnies !

celles du Tribunal militaire de Tunis; elles ne varient guère quand il s'agit de militants destouriens connus: des amendes de 2 à 3.000 fr., des condamnations de 1 à 3 ans de prison, allant jusqu'à 5 ans pour les présidents de cellules.

L'importance de la répression est considérable.

Ainsi au 5 juin je relève 205 condamnations totalisant 246 ans, 3 mois et 13 jours de prison et 103.882 francs d'amende.

L'acharnement que met le gouvernement à terroriser le Sahel est facilement explicable : la plus riche région arabe de Tunisie étant également la plus riche en hommes.

J'ai dit, au début de cette enquête, que le mouvement nationaliste était d'origine intellectuelle. Il était normal qu'il se développât dans les milieux bourgeois et que le Sahel qui fournit le plus de cadres au Destour fût l'objet d'une attention toute particulière des autorités.

Et il faut remarquer que pas une goutte de sang n'a été versée dans toutes cette région malgré les remous qui l'ont agitée, ni avant, ni pendant, ni après les événements de Tunis. On se demande ce que serait la répression si, répondant aux provocations inouïes dont elle a été l'objet, la population avait perdu son sang-froid !

Sans doute, le général Abadie, commandant la division de Sousse, regrette-t-il de n'avoir pas eu à intervenir plus énergiquement. Ce n'est pourtant pas l'envie qui lui en a manqué. Voyez plutôt la déclaration qu'il a faite à propos de la proclamation de l'état de siège :

Tous les pouvoirs sont désormais entre les mains de l'autorité militaire, qui est décidée à réprimer impitoyablement tout désordre. Il a été institué un tribunal militaire permanent dont les jugements seront immédiatement exécutoires.

Je ne discute pas les buts poursuivis par le néo-destour, mais je garantis que vous n'atteindrez jamais ces buts par la violence et la révolte.

Vous avez menti à vos adhérents, que vous avez excités contre la France. Vous êtes responsables de l'action que vous avez créée. La France vous prodigue des bienfaits incalculables par l'instruction, l'hygiène, le développement économique du pays, les secours généreux qu'elle a apportés aux misères du peuple tunisien. Elle est décidée à poursuivre son œuvre dans le calme et la paix. Elle est toujours disposée à examiner avec bienveillance vos revendications.

Plus de mensonges, plus d'agitation, plus de sang versé, mais la reprise du travail dans l'ordre, la confiance et le respect de la puissance protectrice.

Je vous donne quarante-huit heures pour disperser vos groupements et rétablir le calme complet dans tout le Sahel.

POUR L'HISTOIRE

Et maintenant, signalons pour l'histoire, l'attitude des socialistes à l'égard des événements de Tunis.

Il n'y a que l'attitude de la Fédération socialiste du Tonkin, à l'occasion de la tragédie d'Yen Bay, qui puisse s'apparenter à celle qu'a eue la Fédération socialiste de Tunisie. Voyez plutôt ce passage de la motion votée par celle-ci :

« La campagne de haine contre la France, camouflée par les dirigeants du néo-destour sous l'aspect d'une revendication inacceptable d'autonomie politique, présentée elle-même sous la forme inadmissible de l'émeute, vient d'aboutir à sa conséquence fatale : rencontre sanglante du service d'ordre et de certains éléments de la population tunisienne.

« *Le Parti socialiste s'incline respectueusement devant les victimes du devoir, gendarmes et soldats ou agents de police, morts ou blessés en service commandé.*

« Il déplore que la nécessité de l'ordre ait causé dans les rangs des manifestants la perte de vies humaines, pertes qui, vraisemblablement, auraient été évitées si les responsables de la surexcitation populaire n'avaient été, au moment critique, absents et abrités.

« En abandonnant la foule à ses initiatives de fureur et de violence, les dirigeants du néo-Destour ne pouvaient ignorer qu'ils la vouaient à un conflit mortel.

« Le Parti socialiste reconnaît, d'après tous les témoignages recueillis, que nul ne saurait, sans injustice, reprocher au service d'ordre d'avoir été dans l'obligation de réagir.

« Son enquête lui permet de déclarer qu'aucun doute n'est permis sur la collusion de certains éléments influents du néo-Destour et des agents de propagande italienne en Tunisie, pas plus que la volonté systématique de certains chefs néo-destouriens de créer à la France, à une heure critique de son histoire, de graves préoccupations internationales. »

Et voici maintenant l'attitude des Unions locale et départementale des syndicats adhérant à la C.G.T. (16)

Le 10 avril, elles votaient l'ordre du jour dont voici le passage essentiel :

« *...Après avoir examiné les événements douloureux qui se sont produits à Tunis...*

Les C.A. de l'Union départementale et de l'Union locale estiment qu'il existe en Tunisie des meneurs agissant pour le compte d'un fascisme dont l'action a provoqué les événements sanglants du 9 avril;

Elles dénoncent la gravité de cette action qui, non seulement trouble l'ordre de la Régence, mais risque de compromettre la paix;

Elles s'étonnent qu'aucune mesure n'ait encore été prise pour empêcher cette action criminelle de continuer son œuvre redoutable.

Elles pensent que la population tunisienne, qu'on ne saurait confondre avec les éléments factieux responsables de ces événements, doit avoir assez de raison et de bon sens pour comprendre que son intérêt lui commande de ne pas faire le jeu du fascisme *et que, seuls, son calme et l'obéissance aux lois du pays*

---

(16) A signaler que parmi les néo-destouriens arrêtés se trouvent Brahim Mechri, secrétaire général de la Fédération des fonctionnaires tunisiens et secrétaire adjoint du Cartel des services publics, ainsi que Youssef Mahjoub, secrétaire de la section de Sousse de la Fédération des fonctionnaires tunisiens, donc adhérents à la C.G.T., et pour lesquels aucune protestation n'a été élevée.

Alors que socialistes et cégétistes protestent — nous ne saurions assez les approuver — contre l'arrestation de Chedly Rhaïm, secrétaire de l'U. L. (C.G.T.) de Béja, poursuivi pour un délit de presse, qui n'est cependant pas d'ordre syndical. Seulement Rhaïm est socialiste. De plus — et cela paraît avoir une importance particulière pour M. Bouzanquet — « ce Tunisien » serait « Français de culture et de cœur » (*Peuple*, 13.6.).

Ainsi, pour le secrétaire de l'U. D. des syndicats de Tunisie, un militant tunisien frappé par la répression, même s'il est de la C.G.T., n'est digne d'intérêt que dans la mesure où il est « Français de culture et de cœur » !

permettront à la Tunisie de conserver et de développer les libertés que la France démocratique lui garantit. »

Et voici la position du Syndicat de l'Enseignement laïque de Tunisie :

« *Le Syndicat exprime sa gratitude au service d'ordre qui, lors des événements tragiques du 8 avril, a su garder son sang-froid et pousser la patience jusqu'à l'extrême limite;*

Salue les victimes tant militaires que civiles tombées sous les coups d'éléments déchaînés;

Regrette le sang des Tunisiens tombés;

Flétrit les meneurs et les provocateurs et souhaite pour eux un châtiment exemplaire;

Laisse aux autorités compétentes *le soin de désigner les responsables;*

Est heureux de constater l'attitude des Tunisiens syndiqués à la C.G.T. qui n'ont pas pris part au mouvement.

Fait confiance au Résident général pour qu'il poursuive et accentue la politique sociale et humaine INSTAURÉE PAR LUI *en Tunisie, politique vraiment digne de la démocratie française et conforme à sa tradition;*

Souhaite que le représentant de la France montre une fermeté intransigeante à l'égard de quiconque chercherait à entraver cette politique. »

Citons, pour mémoire, l'attitude des « communistes » et des fonctionnaires.

Les premiers trouvent que le parti néo-destourien « tombe dans le panneau fasciste. Ses grèves, ses mouvements sont dirigés par Mussolini... »

Comparez cette attitude avec ces paroles de Thorez au 7e congrès de l'I.C. :

« Les communistes français ne confondront jamais les mouvements subversifs de ceux qui prétendent être nationalistes en France... avec les mouvements de libération nationale des colonies, qui, eux par contre, sont progressistes... » et concluez.

Quant aux fonctionnaires, « ces éléments principaux de la colonie française » (5.000 familles !) ils considèrent que « ...les responsables des derniers événements sont ceux qui, pendant des mois et des mois, ont diffamé ou laissé diffamer les fonctionnaires... »

Qu'il nous suffise de savoir que la Fédération des fonctionnaires est plus que quiconque jalouse de ses prérogatives et qu'elle tient à son tiers colonial (17) beaucoup plus qu'à la fraternité des races.

Ajoutons qu'elle a invité tous ses membres à participer à la souscription ouverte pour la veuve et les orphelins du gendarme tué le 9 avril... et tirons l'échelle.

---

(17) Le 1/3 colonial est une prime raciale qui permet aux fonctionnaires français d'avoir un traitement d'un tiers (ramené à 28 % par Peyrouton) plus élevé que celui des fonctionnaires indigènes, fournissant le même travail. A remarquer que ces derniers acceptent cette inégalité à la condition toutefois qu'elle n'affecte pas le budget tunisien. Ils voudraient que le gouvernement français considère le 1/3 colonial comme une prime d'expatriation et qu'elle rentre, en quelque sorte, dans les frais généraux d'Empire.

Quant à la C.G.T.T., elle combat cette façon de voir. Elle considère, à juste titre, que le salaire étant proportionné à l'effort, celui-ci doit être également rétribué, et qu'on ne pourra parler d'égalité tant qu'il existera des salaires inégaux pour un travail égal.

Conclusions

LE MARTYRE DE LA TUNISIE

Ceux qui connaissent un peu la Tunisie, ses richesses naturelles, son beau ciel, la douceur de ses habitants et leur hospitalité, sont surpris des malheurs qui s'abattent sur ce pays. Un pays qui, plus que tout autre, semblait créé et mis au monde pour la joie de vivre ! C'est de 1911 que commencent ses peines. A cette époque, il y avait trente ans que la France couvrait la Tunisie de son aile maternelle !

Récapitulons.

En 1911, le sang coule à Tunis, parce que le gouvernement veut, sans aucun droit, immatriculer un cimetière musulman.

En 1912, exil de Jeunes Tunisiens.

1914-1918, 60.000 tirailleurs tunisiens sont tués pour la peau, en défendant la « mère-patrie ».

1924. Le sang ouvrier coule à Bizerte, 2 dockers sont tués par la police.

1925. La C.G.T.T. est dissoute, 6 de ses militants condamnés de 5 à 10 ans de bannissement.

1933. Année de la lutte contre les naturalisés français, 1 tué au cimetière de Sidi-el-Mezri; 2 à Monastir; 8 indigènes condamnés à 2 ans de prison chacun.

1934. Victimes à Ksar Hellal, Moknine, Teboulba, tombées dans la lutte contre la naturalisation.

1934. Déportation aux confins du Sahara, dans l'espoir qu'ils n'en reviendront pas, des militants nationalistes tunisiens et autres.

1936. Front populaire est né.

Les prisonniers — qui ne sont pas morts — sont rendus à la liberté. Les morts seront vengés. Lucien Saint, un tyran; Peyrouton, un fasciste. Avec le démocrate Guillon, ça va changer. Ça a changé, en effet :

Mars 1937 : 17 tués à Metlaoui.
Mars 1937 : 3 tués à M'Dillah.
Juillet 1937 : 2 tués à Djerissa.
Janvier 1938 : 6 tués à Bizerte.
Avril 1938 : 22 tués à Tunis, a dit M. Guillon à Radio-Cité le 18 mai, mais il a menti.
Avril 1938 : Tout ce qui en Tunisie vibre et veut la liberté est en prison !

Voulez-vous compter avec moi, camarades de la C.G.T., partie prenant du Front populaire, qui deviez venger les morts de Tunisie :

50 morts OFFICIELS, à porter *uniquement* au compte du Front populaire, et plus de 500 blessés.

Au 15 juin :
285 condamnations fermes,
360 années de prison,
190.000 francs d'amende, qui se transformeront sans doute en années de prison.

Plus de liberté d'aucune sorte, pour les hommes dignes de ce nom.

Qu'est-ce cela, sinon du fascisme ?

ANTIFASCISME ? UN MOT ET UNE DUPERIE

Oui, l'antifascisme n'est qu'un mot et une duperie.

Pendant qu'au nom de l'antifascisme, on s'acharne à réprimer tout un peuple après l'avoir poussé à des solutions de désespoir, on laisse les fascistes faire bien tranquillement leurs petites affaires.

Les fascistes italiens font tout ce qu'ils veulent en Tunisie sans être le moins du monde inquiétés.

On ne fait rien contre l'O.V.R.A., cette police politique secrète italienne, qui traque les réfugiés.

Rien pour la suppression des « dopolavoro », qui sont de véritables foyers du fascisme.

Rien contre le port des insignes, les défilés des ballillas et projection de films de propagande fasciste.

Rien pour essayer de découvrir les auteurs de l'attentat qui, le 15 décembre 1937, faillit coûter la vie au réfugié politique Ugo Tarano.

Non seulement le gouvernement ne combat pas la propagande fasciste — que les prépondérants ignorent et contre laquelle les socialistes se contentent de gueuler — mais il l'encourage. Ainsi la Chambre des mises en accusation d'Alger a prononcé, le 21 mai dernier, un non-lieu dans l'affaire où se trouvaient impliqués les trois marins italiens du « Vespucci » qui, l'an dernier, à Tunis, assassinèrent dans son bureau le camarade Miceli, secrétaire de la Ligue des Droits de l'Homme italienne.

Mieux, après avoir jeté en prison les révolutionnaires tunisiens, sous le mensonge ignoble de collusion avec le fascisme, alors qu'ils constituent, en réalité, l'aile gauche de l'antifascisme, le gouvernement s'attaque maintenant à ses alliés d'hier, l'aile droite antifasciste, les réformistes français.

Le secrétaire général de l'Union locale (C.G.T.) de Béjà — un Arabe — Chaldi Rhaïm, rédacteur d'un article publié par *Tunis socialiste* du 1er juin, est arrêté et transféré à la prison militaire de Tunis. Chaldi Rhaïm est inculpé d'outrages à l'armée pour avoir dénoncé les enquêtes idiotes, les arrestations arbitraires d'un brigadier de gendarmerie. Il tombe sous le coup de l'article 211 du code de justice militaire qui fixe la peine d'emprisonnement pouvant aller de 6 mois à 5 ans.

Roberdet — un Français — gérant du journal, en liberté provisoire, est également poursuivi.

Tunis socialiste est suspendu depuis le 15 juin pour avoir dénoncé le scandale de ces poursuites et l'arrestation préventive de Rhaïm.

Tout cela se passe en Tunisie sous le signe du Front populaire. Et oui, camarades syndiqués !

LA FROUSSE DES UNS

Nous savons par l'histoire du mouvement ouvrier français combien la bourgeoisie de notre pays peut être féroce quand elle a eu peur. Les Français en Tunisie ne sont pas différents : ils approuvent la répression parce qu'ils ont peur.

Dès « la proclamation de l'état de siège, écrit la *Dépêche tunisienne,* ce fut le rassemblement d'une foule qu'il est difficile d'évaluer et au milieu de laquelle nous avons longuement circulé pour tâcher de saisir au vol quelques commentaires inspirés par les dramatiques événements... Nous pouvons les résumer ainsi : L'état de siège, avec tout ce qu'il comporte de discipline et d'inconvénients, mais aussi d'espérance en des jours moins agités, est accueilli avec faveur. »

On vient de voir la triste attitude de la Fédération socialiste de Tunisie. L'accusation de collusion des néo-destouriens avec les fascistes y est on ne peut plus nette. Or, voici ce que je relève dans un article du *Populaire* du 27 avril de Duran-Angliviel — principal leader de cette Fédération socialiste de Tunisie : « Les dirigeants du néo-destour sont incarcérés. Leurs dossiers sont à l'instruction. *Nul ne sait encore ce qui en sortira* ».

Comment expliquer cette contradiction autrement que par la peur?

Celle-ci est encore plus visible dans les attitudes de l'U.D des syndicats de Tunisie.

A propos de la grève du 20 novembre 1937, déclenchée par le néo-destour pour protester contre la répression en Algérie et au Maroc, voici quelle fut la position de l'U.D. de Tunisie :

« La Commission administrative de l'Union des Syndicats de Tunisie, s'est réunie à la Maison des Syndicats, pour examiner les conditions dans lesquelles un parti politique a décidé une grève générale pour le samedi 20 novembre. Elle a estimé que n'ayant pas qualité pour juger un mouvement déclenché dans de pareilles conditions, elle devait y demeurer étrangère. La Commission administrative a toutefois jugé qu'elle devait protester contre la politique de brutale répression suivie par les gouvernements du Maroc et d'Algérie. Faisant siennes les paroles du Président Sarraut : « La France ne peut avoir deux visages, celui de la liberté tourné vers la métropole et celui de la tyrannie tourné vers les colonies » : la Commission administrative souhaite que la politique coloniale du gouvernement de Front populaire soit désormais conforme à cette affirmation. »

Rapprochez ce texte de novembre 37 de celui d'avril 38 et voyez la différence. La comparaison est vraiment édifiante. On n'est pas contre l'action des indigènes dans les pays voisins, on proteste même contre la répression qui s'abat sur eux. Mais dès qu'une action identique est menée dans le pays où l'on vit, alors on tremble pour ses fesses, et la peur est telle qu'on appelle la répression de toutes ses forces.

C'est navrant, mais c'est ainsi.

LA SOLIDITE DES AUTRES

La population tunisienne n'a jamais eu grande confiance dans les réformistes français locaux mais leur dernière lâcheté les a définitivement discrédités. Alors qu'ils pouvaient par leur presse et par leurs hommes alerter l'opinion publique française, ils ont préféré s'identifier avec les requins de la colonisation dans l'appel à la répression et se faire les complices du résident dans sa tentative de déshonorer les militants néo-destouriens en les accusant de collusion avec le fascisme italien.

Jamais accusation aussi grave ne fut portée avec plus de légèreté. Nous avons vu quel a été le résultat des perquisitions. Ce n'est tout de même pas avec des revolvers et des couteaux qu'on entreprend de jeter les Français

à la mer, surtout si on a touché de l'argent étranger.

Il n'est nullement prouvé que les cris de « Viva Mussolini » et de « A bas la France », poussés à Hammam Lif et à Tunis, l'aient été par des Tunisiens, car les derniers procès ont montré que des Italiens déguisés en Arabes s'étaient glissés parmi les manifestants.

Et il est faux de prétendre que les 30.000 indigènes, qui seraient à l'U.D. de Tunisie, approuvent la répression. C'est là une injure gratuite et une imposture.

Tant que la Tunisie ne sera pas un pays libre au même titre, sinon que les nations européennes, du moins que l'Egypte ou les dominions anglais, un Tunisien, quelle que soit sa nuance politique, ne sera jamais insensible au sort d'un autre Tunisien.

Si nous passons de l'autre côté de la barricade, nous constatons que la répression comble les fossés qui en temps normal auraient tendance à se creuser entre les couches de la population. Le sang versé en 1933-34 dans la lutte contre la naturalisation française des indigènes a eu pour résultat que les naturalisés ont demandé à rentrer dans la famille tunisienne.

La répression a indigné même les grands bourgeois — nous avons vu l'attitude des délégués indigènes du Grand Conseil au lendemain des événements d'avril — et les a rapprochés du destour. La fraternité de race et de religion, ça existe en Tunisie. Et c'est un lien solide, qu'on a raffermi davantage alors qu'on croyait l'avoir brisé.

Le rôle du destour est d'être l'aiguillon dans le flanc des prépondérants. Ceux-ci ont la peau dure et les réactions cruelles, mais sans le destour — sans un mouvement spécifiquement tunisien — ils s'endormiraient sur leurs rapines. Le destour est le seul mouvement qui par la continuité de sa politique, par sa forte vitalité, prouve que le colon doit compter avec l'indigène. Par ses cellules, il est à même d'organiser les travailleurs agricoles, l'immense majorité des travailleurs de ce pays. Ce travail, personne d'autre que lui, ne peut le faire. Son histoire en est la démonstration éclatante. Alors que l'effort d'émancipation entrepris par des Français dans les années 21 et 24 n'a pu être continué, la trace de celui du destour ne se perd jamais. Bach Hamba, Taalbi ont fait des petits. Le vieux-Destour paraît en sommeil, mais le néo-Destour agit. Le parti est dissous et ses chefs en prison? Mais le calme ne règne pas pour cela en Tunisie. Des tracts sont lancés par les étudiants, les membres des cellules destouriennes, malgré l'état de siège, malgré la terreur. Cela signifie que le flambeau n'est pas près de s'éteindre.

Et puis le vieux-Destour n'est pas mort. Nous ne serions pas surpris d'apprendre demain qu'il est passé de la réserve à l'active. Taalbi, le vieux lutteur, n'est pas content de l'attitude des jeunes à son égard, mais il est bien possible que la répression réconcilie les frères ennemis plus tôt qu'on ne croit. Ses forces ne sont pas négligeables. Si le néo-Destour avait en octobre 1937 plus de 60.000 adhérents, le parti de Taalbi n'était pas loin des 50.000. Et cela, sur une population de 2.500.000 indigènes.

Ces chiffres disent toute l'importance du mouvement nationaliste. Sa combativité et son ardent amour de l'indépendance sont attestés par le martyrologe de ses militants.

Faire fi des circonstances favorables que peut produire l'antagonisme des impérialistes? Pas si bête.

C'est possible que dans son attitude depuis novembre 1937, le souci du néo-Destour de profiter des difficultés internationales ne soit pas exclu. Mais qui pourrait lui imputer à crime d'avoir voulu obliger le gouvernement français à tenir enfin ses promesses? Et ça aurait pu réussir. Sans l'accord anglo-italien, qui n'était guère prévisible il y a quelques mois, il n'y avait pas de raison de détente dans les relations franco-italiennes. Et la France n'aurait pas osé aller à un conflit avec l'Italie sans avoir donné satisfaction aux Tunisiens. Le conflit étant retardé, la France en profite pour essayer d'abattre le néo-Destour. Seulement, il est trop tard. Pendant qu'elle se débattait avec ses rivaux, le néo-Destour progressait. Il a eu le temps de préparer les esprits à ne plus se contenter de promesses. Et le fait d'être tombé sur une pareille position lui assure la gratitude de tout un peuple, et poussera ce dernier aux ultimes résistances au moment propice, à savoir : grève de l'impôt, refus de faire le service militaire.

L'avertissement donné à nos impérialistes est très net : « Il ne faudra pas compter sur nous, pour la prochaine dernière ».

Et les démonstrations de force armée coloniale (18) n'y changeront rien.

Ni la rage, ni la férocité de nos gouvernants ne pourront pas empêcher l'heure du bicot de sonner, ... grâce au Destour.

J.-P. FINIDORI.

P. S. — Voici la lettre envoyée à la *R. P.* le 6 mai par Bouzanquet et Bigiaoui et qu'avait signalée notre numéro du 25 mai. Comme on l'aura vu par l'article précédent, l'un des exilés de 1925 n'avait pas attendu les critiques qu'elle renfermait à l'égard de son éloignement forcé pour aller rafraîchir sur place son expérience, mais ceci n'a fait que confirmer ce que la connaissance de la politique générale de l'impérialisme français en Tunisie et le moindre esprit critique permettaient d'augurer à coup sûr.

Et nous attendons toujours la preuve des ignobles accusations proférées contre les victimes de l'impérialisme français par celui-ci et ses serviteurs syndicaux. Ce ne sont pas les phrases pontifiantes et prudhommesques qu'on va lire qui sauraient en tenir lieu.

⁂

La dernière livraison de la *Révolution prolétarienne* vient de parvenir à Tunis.

Nous y relevons un filet de Finidori qui nous met en cause d'une manière inadmissible.

Il est regrettable que l'injure se substitue à l'argumentation. Nous pensions que cette méthode

(18) Deux démonstrations ont en effet eu lieu : à Tunis le 24 mai, à Sousse le 26. Ici revue navale, là revue des armées de terre impressionnante à l'occasion de la remise de la médaille à un zouave blessé le 9 avril. Les écoles et des administrations eurent congé l'après-midi. Plus de 20.000 personnes. « On vit rarement foule pareille à une prise d'armes », lit-on dans la presse. Les tripes tricolores ont dû gargouiller d'aise. Car il ne fait pas de doute que ces démonstrations de force ont été faites beaucoup plus pour rassurer les trouillards de Français que pour intimider les indigènes. Il y a longtemps que ceux-ci connaissent la manière forte. En fait de fascisme la France en Tunisie n'a de leçons à recevoir de personne.

était réservée à une ignoble presse bourgeoise. Nous espérons que la presse des travailleurs saurait se garder d'une redoutable contagion.

« Vous êtes des lâches! Honte sur vous! » Excellente littérature, peut-être, mais bien piètre argumentation.

Il eût été plus intelligent, plus confraternel, aussi, de se documenter sur les troubles du 9 avril et sur leur genèse, avant de se laisser aller à écrire un papier injurieux qui, somme toute, ne révèle qu'une étonnante ignorance des questions tunisiennes actuelles.

Présenter comme des faits analogues les événements douloureux de M'dillah, de Metlaoui et ceux du 9 avril! Quelle aberration!

Si nous écrivions à la manière de la *Révolution Prolétarienne*, nous imprimerions en lettres majuscules, sans souci du ridicule : « Vous avez bien mérité de l'obscurantisme : honte sur vous ».

Quand on fait métier d'éclairer l'opinion, il importe de ne pas se cristalliser dans des souvenirs vieux de vingt ans, mais la sagesse populaire a peut-être raison d'affirmer que seuls les imbéciles ne changent pas d'opinion. Le mouvement nationaliste tunisien a singulièrement évolué depuis 1921 et il serait d'une honnêteté intellectuelle élémentaire que les rédacteurs de la *R. P.* qui se croient autorisés à aborder les questions tunisiennes et à porter sur elles des jugements définitifs, parce qu'ils furent jadis citoyens de la régence, prissent la peine de réviser leurs positions.

Les lecteurs de la revue doivent pouvoir faire confiance à ses informations. Ils sont en droit de constater qu'elles sont parfois entachées d'erreur.

Il va sans dire que la *R. P.* a manqué par trop de courtoisie à notre égard pour que nous exposions dans ses colonnes les faits qui nous amenèrent à condamner la récente action du néo-Destour et à mettre en garde la population ouvrière contre sa *nouvelle* orientation. Il est évident que l'opinion que nous avons exprimée tant dans des ordres du jour, que dans des discours, que dans divers articles, n'est pas l'opinion de Bouzanquet ou de Robert Bigiaoui, mais l'opinion *unanime* des commissions exécutives de l'Union Départementale et de l'Union locale, composées l'une et l'autre tant de Tunisiens musulmans que d'Européens.

Nous tenons à souligner que vos injures n'atteignent pas seulement deux camarades responsables (qui, poursuivis quotidiennement par la haine de tous les éléments prépondérants et impérialistes de la population, depuis deux ans, ont quelque habitude de la grossièreté et de l'injustice) mais toute l'organisation syndicale tunisienne. Lorque 40.000 travailleurs sont en cause, il vaut la peine de réfléchir avant d'écrire, de s'informer et de mesurer ses termes, avant de les employer malencontreusement.

Nous pensons n'avoir pas à insister pour que ces quelques réflexions soient insérées dans la *R.P.*, conformément aux dispositions de la loi bourgeoise.

Bouzanquet, Secrétaire général de l'U. D. de Tunisie.
Robert Bigiaoui, Secrétaire général de l'U. L. de Tunis.

⁂

Tous les Français cégétistes de l'Afrique du Nord ne sont heureusement pas, cependant, de l'avis exprimé dans la lettre ci-dessus. A preuve l'ordre du jour suivant, voté par le syndicat confédéré de l'Enseignement secondaire d'Oran :

RESOLUTION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE D'ORAN

La Section d'Oran du S.P.E.S.,

Considérant l'orientation actuelle de la C.G.T., qui apporte son appui à une politique d'union sacrée et d'armements à outrance,

Et résolue à combattre jusqu'au bout une tendance aussi contraire à la tradition syndicaliste que néfaste aux intérêts de la paix,

Décide à l'unanimité d'apporter son adhésion au *Centre syndical d'action contre la guerre*, qui vient de se constituer.

II. — La Section d'Oran du S.P.E.S.,

Sans vouloir prendre position par rapport aux tendances autonomistes de certaines associations musulmanes de l'Afrique du Nord.

S'élève avec indignation contre la répression inique dont sont l'objet les Tunisiens du *Néo-Destour*, après les Marocains de l'*Action Marocaine* et les Algériens du *Parti Populaire Algérien*,

Dénonce l'hypocrisie qui consiste à attribuer à des instigations étrangères l'origine d'un mouvement qui remonte à près de trente ans, et s'explique suffisamment par des revendications locales,

Proteste avec véhémence contre le non-lieu scandaleux dont ont bénéficié les assassins italiens de l'antifasciste Miceli, tandis que des indigènes, sur de simples présomptions, sont condamnés aux travaux forcés sous le prétexte qu'ils favorisent les menées italiennes en Tunisie.

S'étonne vivement que le gouvernement, avant de frapper sans discernement les indigènes, ne commence pas par réprimer la propagande italienne, qui s'étale ouvertement et presque avec l'assentiment officiel de l'administration tunisienne,

Et affirme hautement sa réprobation envers une politique de colonisation violente, qui ne peut que susciter les haines légitimes des indigènes, et se montre ainsi contraire à la fois à la justice et aux intérêts des Français aussi bien que des indigènes.

CENTRE SYNDICAL D'ACTION CONTRE LA GUERRE

La Commission nationale de propagande nommée par la conférence de Pentecôte s'est réunie. Elle a commencé l'étude de l'application des mesures d'organisation et de propagande votées unanimement par les congressistes. Le bulletin d'information est à l'examen ainsi que les moyens d'assurer une liaison avec les différents groupes de la région parisienne, de la province et de l'Afrique du Nord.

Le Manifeste *illustré* est sorti. Un exemplaire a été aussitôt adressé gratuitement à chacun des signataires du premier appel et aux correspondants collectifs.

Les camarades qui ne l'auraient pas reçu sont priés de nous en aviser.

Diffusez le Manifeste et les cartes illustrées

Bien entendu, ce Manifeste doit être diffusé parmi tous les syndiqués.

Adresser les commandes à : Giroux, 67, rue Turbigo, Paris (3e). Prix : le cent 25 frs, le mille 200 frs.

Règlement à Maupioux, chèque postal 1959-32 Paris.

D'autre part, nos camarades dessinateurs ont été chargés d'exécuter quelques cartes postales illustrées vendues un franc pièce. Les prix seront établis pour les groupes assumant la diffusion. Adresser dès maintenant les commandes à Giroux. Nous pensons pouvoir expédier ces cartes à partir du 25 juin.

Pour tous renseignements *urgents*, Chambelland recevra nos camarades chaque jour ouvrable de 17 à 18 h. 30 à la permanence de son syndicat, 67, rue Turbigo, 3e étage, bureau 2.

Quant à la correspondance habituelle (communications, informations, adhésions, etc.) continuer à l'adresser à : Juin André, 61, rue de l'Arcade, Paris (8e).

Le Secrétariat.

NOTES D'ÉCONOMIE ET DE POLITIQUE

LE SUICIDE DU PARLEMENTARISME

Lorsqu'une institution ne remplit plus sa fonction, qu'elle délègue à autrui le soin de faire ce pour quoi précisément elle a été créée, elle n'a plus de raison d'être. Elle devient un organe superfétatoire qui est appelé à disparaître à brève échéance où à devenir une simple façade.

C'est ce qui arrive aujourd'hui au Parlement français.

La fonction du Parlement est de faire la loi. Le Parlement français ne fait plus la loi.

Depuis douze ans, toute la législation importante de ce pays est l'œuvre, non plus du pouvoir législatif, mais du pouvoir exécutif, légiférant au moyen du procédé bonapartiste des « décrets-lois ». Loin de tendre à disparaître, cette procédure, qu'on qualifiait à ses débuts d'exceptionnelle, est employée à intervalles de plus en plus rapprochés; ce sont ceux mêmes qui se prétendent les défenseurs les plus résolus de la démocratie et du parlementarisme qui trouvent que l'Exécutif ne se substitue pas encore assez au Législatif et pressent le gouvernement — comme on l'a vu tout récemment avec le socialiste Pétrus Faure pour la retraite des vieux — d'éloigner du Parlement ce calice : légiférer.

Qu'il est loin le temps où Herriot descendait de son fauteuil de président de la Chambre pour dénoncer comme inconstitutionnel, antiparlementaire et fasciste le procédé des décrets-lois! C'est Herriot lui-même qui, maintenant, préside à des votes de « pleins pouvoirs » à une cadence de plus en plus vive. Personne n'essaie même plus de s'opposer à ce suicide du parlementarisme; l'impuissance du Parlement est devenue si manifeste qu'on ne peut lui maintenir une apparence d'existence qu'en le privant de sa raison d'être.

Les raisons données par Herriot en 1926 sont néanmoins toujours aussi valables. Le propre des régimes dictatoriaux, ce qui constitue leur caractère essentiel, leur définition même peut-on dire, — qu'il s'agisse du bonapartisme français légiférant par décrets et sénatus-consultes, qu'il s'agisse d'Hitler, de Mussolini et de Staline décidant de tout sans consultation de leurs Parlements, organes de pure apparat tout comme le Sénat de la Rome impériale — est de réunir dans les mêmes mains le législatif et l'exécutif, le droit de faire la loi et la charge de la faire exécuter.

C'était à très juste titre, qu'éclairés par le passé, et prévoyant en quelque sorte l'avenir, les rédacteurs de la Déclaration des Droits de l'Homme proclamaient que dans une société où la séparation des pouvoirs n'est pas défini, « *il n'y a point de Constitution* ». La seule garantie — garantie toute relative d'ailleurs — que l'individu peut avoir contre l'arbitraire de l'Etat, réside en effet dans son démembrement; les droits individuels ne sont plus ou moins assurés que si l'Etat est constitué par plusieurs corps distincts et indépendants dont chacun contrôle l'action des autres par la possibilité qu'il a de l'enrayer. En abandonnant, plus encore que ses prédécesseurs, au pouvoir exécutif la fonction législative, le Front populaire a accéléré la marche vers l'Etat totalitaire. Par les décrets-lois, plus encore peut-être que par toute autre mesure, le Front populaire a fait le lit du fascisme.

UNE « REPARTITION DES MATIERES PREMIERES » EST-ELLE POSSIBLE ?

Il y a quelques années, la diplomatie britannique ayant besoin d'amuser le tapis lança l'idée d'une nouvelle répartition des matières premières entre les différents Etats. Cette idée n'eut, bien entendu, aucune suite; comme le « Arrière les canons! Arrière les mitrailleuses! » de Briand, comme « La guerre hors la loi! » de Kellog, cela n'avait d'autre but que d'avoir l'air de « faire quelque chose ». Malheureusement cette manœuvre de diplomates et de politiciens fut prise au sérieux par des tas de gens bien intentionnés, si bien qu'elle est devenue maintenant pour certains un mot d'ordre.

Il n'est donc peut-être pas inutile de voir en quoi consisterait une telle « répartition des matières premières », comment cette répartition se présenterait pratiquement, dès qu'on essaierait de la faire passer du domaine de la phrase dans celui de la réalité.

Précisons d'abord un point.

Il ne s'agit pas, à proprement parler, d'une répartition des matières premières, mais d'une répartition des *territoires* contenant les matières premières. Les matières premières se répartissent en effet dès maintenant entre les différents pays d'une façon très suffisante, — en période normale tout au moins — par le jeu de l'économie capitaliste : il n'y a pas un pays, à ma connaissance, qui, — sauf ceux en état de guerre — ne trouve, à l'heure actuelle, à acheter toutes les matières premières dont il a besoin : charbon, pétrole, minerai, coton, blé, etc...

Ce dont il s'agit, ce n'est donc pas de répartir les matières premières, mais de répartir les territoires producteurs de matières premières de façon à ce que, d'une part, les bénéfices de « rente » provenant de ce que, sur tel ou tel territoire, telle ou telle matière peut être obtenue à bon marché, se trouvent partagés entre les capitalismes des différents Etats, et que, d'autre part, tous les Etats, étant devenus possesseurs de territoires producteurs de matières premières, soient ainsi à peu près

tous assurés d'être approvisionnés en ces matières *même en temps de guerre*, — en un mot, qu'aucun n'ait à craindre qu'on lui fasse le coup des sanctions, de l'embargo (1) ou du blocus.

Ceci étant bien entendu, voyons comment se présenterait cette répartition dans les cas les plus importants.

Prenons d'abord le cas de l'Allemagne.

La matière première essentielle dont manque l'Allemagne est le minerai de fer. Les gisements de fer qui existent sur le territoire actuel de l'Allemagne sont tout à fait insuffisants pour alimenter à eux seuls son industrie métallurgique. Or, où l'Allemagne peut-elle avoir commodément et à bon marché du minerai de fer? En Lorraine. Les mines de Lorraine produisent beaucoup plus de fer qu'il n'en faut pour les besoins de la métallurgie française, elles en exportent dès maintenant une quantité considérable, notamment en Allemagne, et leur production peut être, sans danger pour l'avenir, considérablement accrue. La solution du fer pour l'Allemagne, la seule solution logique et rationnelle, se trouve dans l'attribution à l'Allemagne de toute une partie du bassin lorrain, la plus grosse partie. Ce n'est d'ailleurs là que la vieille question de la réunion du charbon de la Ruhr et du fer lorrain, question posée dès avant la guerre, qui fut l'une des principales raisons de la guerre, et que le traité de Versailles, loin de résoudre, n'a fait qu'aggraver.

Passons à l'Italie.

L'Italie manque, elle aussi, de fer, et, en outre, de charbon.

Or, il y a un moyen d'assurer à l'Italie son approvisionnement en fer, c'est de lui donner la Tunisie. Une Tunisie italienne résoudrait le problème du fer pour l'Italie, au moins pour quelques dizaines d'années, surtout si l'on rectifiait légèrement la frontière algéro-tunisienne de façon à incorporer à la Tunisie les gisements algériens de l'Ouenza et du Bou Kadra.

A cette solution : cession, par la France, de la Lorraine à l'Allemagne et de la Tunisie à l'Italie, je ne vois, bien entendu, en ce qui me concerne, aucun inconvénient, sous réserve de l'approbation des populations intéressées. Mais en est-il de même pour ceux qui préconisent la « répartition des matières premières »? J'en doute, si j'en juge par certaines réunions où j'ai entendu, à la fois, et réclamer cette répartition, et protester contre la vente à l'Allemagne de minerais extraits des mines lorraines. Est-on prêt à livrer un territoire lorsqu'on ne veut même pas en livrer les produits?

Quoi qu'il en soit, j'estime que si on est d'avis de remettre ces territoires à l'Allemagne et à l'Italie, seule manière acceptable, je le répète, de résoudre le problème du fer pour ces deux puissances, il serait honnête de le dire explicitement. Au lieu de se cacher derrière le vague d'une formule générale, sous laquelle chacun peut espérer plus ou moins confusément qu'il existe un moyen magique de donner à certains les matières premières sans les enlever à autrui, et surtout pas à soi-même, il faudrait avoir le courage de formuler ce que cela représente exactement et concrètement pour le pays auquel on appartient et auquel appartiennent ceux auxquels on s'adresse.

Continuons notre examen.

Il va de soi que la « répartition » que nous venons d'indiquer, et qui résoudrait le problème de matières premières de beaucoup le plus irritant à l'heure actuelle, rencontrerait, pour se faire de manière pacifique, des difficultés politiques considérables, et, disons-le, insurmontables; cependant cette répartition est possible, techniquement possible, si j'ose dire : à preuve le fait qu'après une guerre victorieuse de l'Allemagne et de l'Italie elle serait sans aucune doute réalisée immédiatement. En revanche, voici d'autres « répartitions » d'une très grande importance également, mais qui semblent vraiment, en tout état de cause, impossibles à réaliser.

L'Italie ne manque pas seulement de fer, elle manque, plus encore, d'une matière première plus indispensable encore : le charbon. Comment lui assurerez-vous son approvisionnement en charbon? Le pays qui, à peu près seul, peut lui fournir économiquement du charbon est l'Angleterre. Allez-vous donner une partie des Iles Britanniques à l'Italie? Annexer à l'Italie le Pays de Galles?

Autre cas, non moins important, qui touche non plus un seul pays, mais presque tous les pays européens, et qui est celui auquel on pense surtout lorsqu'on parle de la répartition des matières premières : le pétrole.

Ce sont les Etats-Unis qui sont de beaucoup les plus gros producteurs et les plus gros exportateurs de pétrole. Va-t-on, pour assurer l'approvisionnement de l'Europe en pétrole, partager le Texas ou la Californie entre les Etats européens?

Il y a d'autres producteurs de pétrole que les Etats-Unis, c'est exact. Il y a, en premier lieu la Russie; mais l'augmentation des besoins intérieurs de la Russie fait que la quantité de pétrole que celle-ci peut exporter diminue de plus en plus et sera sans doute réduite à zéro d'ici quelques années.

Il y a aussi le Vénézuela, le Mexique, la Roumanie, la Perse, l'Irak; ce sont les plus gros producteurs après ceux que nous venons de dire et presque toute leur production est exportable. Mais ce sont des pays indépendants, politiquement indépendants. Pour assurer à l'Europe son pétrole va-t-on proposer de réduire ces pays à l'état de colonies? La solution « pacifiste » consisterait-elle dans l'extension de l'impérialisme?

Parmi les pays qui sont des producteurs quelque peu notables de pétrole, seules les In-

(1) Remarquons à ce sujet la contradiction fondamentale qu'il y a entre la demande de l'embargo sur les matières premières en cas de guerre, et la demande de leur répartition entre tous les Etats.

des néerlandaises sont une colonie. Mais leur production ne représente tout juste que de 2 à 3% de la production mondiale, quantité manifestement insuffisante pour couvrir dans une proportion tant soit peut intéressante les besoins de l'Europe. (Et inutile de dire quelle réaction susciterait en Hollande le partage de Java, le plus riche de tous les pays coloniaux du monde, et base, presque unique, de la richesse hollandaise.)

Ces quelques exemples suffisent, je pense, pour montrer la vanité d'une formule qui n'est séduisante que si l'on s'abstient de regarder ce qu'il y a dessous.

Puisse cela contribuer à nous convaincre qu'il n'y a pas de remèdes à la guerre, dans le cadre des Etats! Une paix, autre que précaire et temporaire, entre Etats souverains et indépendants, est impossible. Les « plans de paix » sont tout aussi utopiques que les « plans sociaux ». Quoi qu'en jugent les « réformistes » et autres « réalistes », il n'est d'autre moyen de supprimer un mal que d'en détruire la racine; le seul moyen de supprimer la guerre entre Etats est de détruire les Etats. Le remède n'est pas dans l'établissement de la « justice » entre les nations, mais dans la suppression des nations, dans l'établissement de l'internation. L'internationalisme est la seule forme acceptable du pacifisme.

Quant à la réalisation de l'internation, elle est conditionnée elle-même, non par l'élaboration d'un « plan », non par la découverte d'une quelconque recette, mais par le développement des forces productives et des facteurs qui en découlent. Parmi ces facteurs le plus important est le prolétariat. Ce n'est, pour une large part, que par le développement du prolétariat et par celui de l'internationalisme prolétarien se réalisant par la création d'institutions prolétariennes *internationales* qui penseraient et agiraient vraiment d'une façon internationale, que peuvent être hâtées — autrement que par la conquête — la destruction des nations et, par là, la fin des guerres.

Comme le disait Wells en un article que la *R. P.* a naguère reproduit, les Etats sont la guerre, par leur définition même : donc, pas de paix possible au moyen des Etats; la paix ne peut être que le résultat de la création, en dehors des Etats, d'institutions internationales, vidant plus ou moins progressivement les Etats nationaux de leurs fonctions. En ce qui nous concerne, la seule besogne pacifiste réellement utile que nous puissions faire est de pousser au développement et à l'activité des institutions internationales prolétariennes. Le reste... n'est qu'illusion et littérature.

LE CAPITALISME FRANCO-TCHECOSLOVAQUE

Rappelons à nouveau que lorsqu'on veut juger de la politique française à l'égard de la Tchécoslovaquie, il faut toujours avoir présent à l'esprit ce fait qui en est le facteur déterminant : la place de premier plan prise en ce pays, depuis la guerre, par le capitalisme français.

La récente publication d'un bilan nous donne l'occasion de préciser par un exemple l'importance des entreprises qu'a en Tchécoslovaquie le capitalisme français et les bénéfices qu'il en tire. Il s'agit de la Société *Mines et Forges*. C'est une affaire du groupe Schneider; ses mines et usines sont situées dans la Silésie tchéque. C'est l'une des deux grandes entreprises sidérurgiques de Tchécoslovaquie; sa production de charbon a été, l'an dernier, de 4.100.000 tonnes, et sa production d'acier de 552.000 tonnes, c'est-à-dire autant que les plus grands charbonnages et les plus importantes entreprises métallurgiques français. Le bénéfice qu'elle a réalisé en 1937 a été de 38 millions de couronnes, soit de 48 millions de francs au cours officiel des changes.

Quant à la banque qui groupe la plupart des intérêts français en Tchécoslovaquie, l'*Union Européenne*, filiale de l'Union Parisienne, elle a fait, l'an dernier, 20 millions de bénéfices pour un capital de 140 millions, soit donc du 14%.

L'ACTIVITE DE LA FINANCE FRANÇAISE EN CHINE

Nous avons signalé, il y a un mois, dans la *R. P.* la dangereuse activité du groupe financier français Banque Lazard — Banque de Paris sur la frontière sino-indochinoise où il s'est fait attribuer par Mandel la concession d'un chemin de fer d'Indochine en Chine (2), ainsi qu'une subvention de l'Etat français pour la construction de ce chemin de fer. Ce groupe — le plus puissant de tous les groupes financiers français — ne borne pas là son activité en Extrême-Orient : il vient de « réorganiser », c'est-à-dire de prendre en mains un important établissement financier, continuateur de la Banque industrielle de Chine de célèbre mémoire, la *Banque franco-chinoise pour le Commerce et l'Industrie*, en mettant dedans une cinquantaine de millions.

Par ailleurs, ce même groupe avait, l'an dernier, consenti à une banque de Shanghaï, la *Central Bank of China*, un prêt de 100 millions, pouvant être porté à 200 millions.

Nous ne devrons donc pas nous étonner, si, un beau jour, on découvre que l'« intérêt de la France » commande d'intervenir en Chine, tout comme il commande d'intervenir en Tchécoslovaquie et de « ne pas intervenir » en Espagne. L'« intérêt de la France », c'est-à-dire les intérêts de Lazard frères et de la Banque de Paris en Chine, de Schneider et de l'Union Parisienne en Tchécoslovaquie, de Mirabaud en Espagne : tout le florilège de la finance française.

R. LOUZON.

---

(2) Au sujet de cette concession, le ministre des Affaires étrangères du Japon vient de faire la grave déclaration que voici, telle que la rapporte une dépêche d'agence du 17 juin : « *C'est notamment avec un grand regret que j'ai eu connaissance de l'accord franco-chinois conclu au sujet de la construction d'un chemin de fer en Chine du Sud.* »

Notons que la *R. P.* a été, croyons-nous, la seule publication qui a attiré l'attention de ses lecteurs sur la gravité de l'acte de M. Mandel.

RENAISSANCE DU SYNDICALISME

LA QUINZAINE

Pas de bataille

En émettant, l'autre quinzaine, la crainte que les fonctionnaires ne reçoivent pas le modeste rajustement de 10% demandé, j'ai eu un peu peur de céder à un incorrigible pessimisme. Les événements tout récents m'ont rassuré, si l'on peut dire. De quinzaine en quinzaine, ils nous apportent, chaque fois plus nombreux, non les indices de renaissance espérés, mais des signes de décadence.

Que le gouvernement de Front populaire — car, n'est-ce pas? c'est toujours un gouvernement dit de Front populaire que nous avons — n'ait pas voulu donner satisfaction aux fonctionnaires, cela a pu surprendre, à la rigueur, ceux qui comptent sur le bulletin de vote pour améliorer leur sort, ceux qui croient aux promesses des élus et des partis, ou même ceux qui, sincèrement, sont persuadés que le Front populaire est toujours vivant, et bien vivant. Pour nous, qui considérons le Front populaire comme une formule morte, pas de surprise. Nous savions bien que, même ces modestes 10%, le gouvernement Daladier ne les accorderait pas sans que les fonctionnaires livrent bataille ou, tout au moins, sans qu'ils montrent les dents.

Eh bien! le gouvernement n'a pas donné les 10%; il a annoncé son refus plusieurs jours avant le décret de clôture; sachant, que, depuis quelques années, les luttes des services publics commencent par l'hôtel des Monnaies, et les ouvriers des Monnaies s'étant, en effet, mis en mouvement, il a fait évacuer les ateliers par la force et il a menacé de révocation les grévistes d'un jour au cas où ils ne reprendraient pas le travail sans tarder; et les organisations responsables, deux mornes communiqués mis à part, n'ont pas riposté. Pis que cela, on nous a prévenus aussitôt, que, pour ne pas troubler la réception du roi d'Angleterre — coût 22 millions — et sans doute aussi à cause des vacances, l'action énergique était remise... au mois d'octobre.

Cette carence n'a rien de réjouissant. On pouvait s'y attendre, sans doute, en voyant le peu d'entrain des préparatifs de la rentrée parlementaire. Une série de meetings prévue pour le 29 mai fut reportée à huit jours. A dire vrai, en lisant certains appels et certains articles, plus d'un de nos camarades fonctionnaires aura prononcé le mot de comédie. C'est un mot sévère. Ce qu'on peut redouter, en tout cas, c'est que le prestige des organisations de fonctionnaires ne sorte pas grandi de cette histoire, et qu'il ne leur faille beaucoup de mal pour garder leurs adhérents. Je tenais, quant à moi, Charles Laurent pour un réformiste, mais pour un réformiste attaché à la défense des intérêts de ses mandants, les faisant passer par-dessus tout. Sans doute mon jugement était-il trop bienveillant.

Nos camarades fonctionnaires seraient heureusement inspirés en ne se laissant pas guider par le ressentiment vers deux attitudes sans issue. La première, quitter l'organisation, n'a jamais porté remède à rien. Il faudrait, au contraire, que tous ceux qui désirent un changement dans l'orientation et dans les méthodes fassent comprendre aux mécontents qu'ils ne pouront déterminer un jour ce changement d'orientation et de méthodes qu'en demeurant dans les syndicats. Quant à la seconde attitude, celle qui consisterait à engager une campagne violente et personnelle contre les dirigents syndicaux, elle pourrait tout juste servir les secrets desseins de ceux-ci.

Ce qui, à mon sens, serait préférable, ce serait dresser un programme cohérent pour tous les fonctionnaires et agents des services publics, étudier soigneusement les moyens d'action capables de le faire aboutir, choisir le moment opportun pour engager la lutte dans les meilleures conditions. En faisant ce travail de la base au sommet, en le généralisant à toutes les catégories, on peut être sûr d'amener à soi, sur des mots d'ordre clairs, l'immense majorité des adhérents. Si les chefs ne suivent pas, ils s'élimineront d'eux-mêmes.

Tout effort de redressement syndical est vain s'il n'est pas adapté aux nécessités quotidiennes de la défense des revendications. Et la défense des revendications ne sera efficace qu'autant que le redressement syndical se produira. Avis à nos amis fonctionnaires : le salut est en eux. Qu'ils s'aident, et leurs chefs syndicaux les aideront!

Bravo, les Métaux

On est ainsi amené à une constatation amère : c'est que de plus en plus souvent, pour vaincre, une corporation doit triompher, non seulement de deux résistances, celle du patronat et celle de l'Etat, mais de trois : en plus de ces deux-là, bien naturelles, il faut également triompher de la résistance des dirigeants et de l'appareil des syndicats. Eh quoi! l'arme que se sont forgée les ouvriers se retournerait donc contre eux? Hélas! cela devient fréquent.

Aussi le devoir s'impose-t-il de parler clair à l'intérieur des syndicats. Il faut arrêter la vague d'hypocrisie qui s'étale un peu partout au nom de l'unité. L'unité, ce n'est pas l'abdication. Chacun doit reprendre son droit de critique et d'expression. Se garder de se prononcer sans avoir poussé à fond l'étude du problème. Mais ne pas craindre d'opposer ses positions à celles des communistes, toujours démagogiques et fausses. Le faire en plein jour, devant les syndiqués du rang, qui choisiront. A ce titre, nous nous réjouissons que, dans une Fédération de première importance, celle des Métaux, les syndicalistes aient, enfin, rompu le mensonge de l'unanimité.

Cela s'est passé le 12 juin au Comité national. Dans le Peuple *du 13, on lisait une résolution, présentée par Croizat comme si elle avait été votée par l'unanimité du Comité national, qui contenait des passages comme celui-ci :* «...Le Comité national demande au gouvernement de s'engager définitivement dans une politique de fermeté et de soutien de la démocratie tchécoslovaque en restant, comme l'Union soviétique, fidèle au pacte qu'il a librement conclu avec ce pays menacé par l'hitlérisme» *ou encore ceci :* «Le Comité natio-

nal affirme de nouveau que la défense de la paix exige une politique de sécurité collective contre les menaces du fascisme et pour la France une application plus résolue du pacte franco-soviétique ». *Oui, rien que cela!*

En lisant ce texte, on pouvait se demander avec quelque inquiétude si des militants comme Roy et Chevalme, tous deux secrétaires fédéraux, l'avaient voté. Heureusement, dès le lendemain, le Populaire *publiait, avec un « chapeau » intitulé :* « Déclaration de la minorité » (1), *une résolution défendue au Comité national par Roy et par Chevalme, en compagnie de militants influents comme Jeannin, Jouvence, Dhont, Bardollet, Lemire, Cuissot, etc. Dans la déclaration, on trouvait notamment ce passage :* « Nous n'avons jamais pensé que l'information des courants d'opinion devait être unilatérale au sein de notre mouvement ouvrier et nous trouvons pour le moins étrange qu'il ne soit pas fait mention dans ce compte rendu (*le compte rendu du Comité national*) des idées émises par la minorité... » *Loin de l'unanimité, treize voix s'étaient, en effet, prononcées contre la résolution stalinienne de Croizat et pour une résolution d'esprit syndicaliste condamnant les « décret-lois de misère » et affirmant la fidélité du syndicalisme à la Charte d'Amiens et à la résolution de Toulouse. Un texte fut également défendu « par la minorité » sur l'affaire Garnier, demandant, en particulier, une commission d'enquête confédérale.*

Il est bon que les camarades ex-confédérés des Métaux se soient décidés à mettre fin à l'équivoque. Les choses deviendront plus claires et, peut-être, dans la masse des syndiqués parisiens, finira-t-on par comprendre. C'est à Paris que les staliniens de la Fédération des Métaux trouvent leur plus important point d'appui. C'est là qu'il ne faut pas craindre de porter le combat, et, sans doute, enregistrera-t-on, au prochain congrès du syndicat, les répercussions des événements du Comité national. Je veux dire, à ce sujet, que je n'ai guère de confiance dans la tactique suivie par les camarades réunis autour du Cercle syndicaliste Lutte de Classes et du Réveil syndicaliste. *A peine avait-il fini de « bolchéviser » la Fédération unitaire, que Galopin — car c'est bien de lui qu'il s'agit — s'est mis à « bolchéviser » la minorité des Métaux. Je crois que le syndicalisme n'a rien à gagner à la méthode qui consiste à diviser les adversaires du stalinisme. Je préfère, quant à moi, l'attitude de Lemire faisant bloc, au Comité national, avec Roy, avec Chevalme, avec Dhont. Seule cette attitude pourra un jour triompher de ceux qui sont les adversaires les plus redoutables du mouvement ouvrier.*

Après Oslo

D'autant que cette tactique du bloc n'empêche nullement d'affirmer, lorsque c'est utile, son propre point de vue. L'essentiel est de ne pas adopter, à l'égard des camarades avec qui l'on doit faire bloc, le langage et les méthodes qu'emploient les staliniens envers leurs « frères socialistes ». Soyons toujours pleinement loyaux et absolument honnêtes. N'ayons pas la moindre idée de « plumer la volaille », de quelque « volaille » qu'il s'agisse. Convenons que, les leçons de l'expérience aidant, seuls les anciens réformistes sont capables d'assurer, au sein des syndicats, la démocratie et la tolérance sans lesquelles on n'y pourrait bientôt plus respirer. Faisons le bloc avec eux pour préserver de toute atteinte cette démocratie et cette tolérance. Cela ne saurait nous empêcher de dire, quand il le faut, notre mot sur les questions où nous ne sommes pas d'accord. Au contraire!

Ainsi, je veux dire à mon ami Dumoulin que, sur la question des décisions d'Oslo, touchant l'affiliation des Russes à la Fédération syndicale Internationale, j'en reste, quant à moi, à la position qu'il avait lui-même prise, si je ne m'abuse, lors du troisième procès de Moscou. A ce moment, Dumoulin avait écrit que le seul moyen de répondre à cette folie sanguinaire, c'était de demander, nous militants du mouvement ouvrier, la dénonciation du pacte franco-soviétique. Je crois que c'était là, en effet, la bonne riposte, celle qui, en tout cas, eût sauvé l'honneur de notre mouvement syndical — alors qu'aucune protestation ne s'en est élevée contre les assassinats! Pour moi, ces crimes constituent une raison suffisante pour que je ne désire pas me trouver dans la même Internationale syndicale que les prétendus « délégués » des prétendus « syndicats » russes. Rien n'effacera de l'histoire que ceux qui prétendent encore parler au nom des ouvriers russes se sont faits les complices de l'assassinat de milliers de révolutionnaires sincères! Rien non plus ne pourra effacer de l'histoire les témoignages authentiques que nous possédons aujourd'hui sur le vrai régime intérieur russe, sur l'asservissement complet des ouvriers.

Donc, je n'hésite pas à écrire que j'approuve pleinement les décisions d'Oslo. Certes, je ne méconnais pas que ceux qui les ont prises ont du syndicalisme une conception en tout point différente de celle de l'authentique syndicalisme révolutionnaire français. Il n'est que trop vrai, que certaines des opinions exprimées à Oslo ont été surtout le reflet de l'attitude des bourgeoisies nationales : Jouhaux lui-même n'a-t-il pas défendu une position identique à celle de la bourgeoisie et de l'état-major français? Mais le courage des hommes de la F.S.I. a été de garder entière leur liberté de jugement sur les choses russes, et Citrine, pour ne parler que de lui, a, là-dessus, servi plus que tout autre le prolétariat en servant la vérité.

Rien ne saurait m'empêcher de dire aussi que les chefs de la F.S.I. ont eu bien raison de ne pas s'incorporer les agents actifs de la préparation de la guerre. Car, au fond, c'est bien de cela qu'il s'agit. L'unité syndicale ne fut, dans la réalité, qu'une grande manœuvre de politique internationale. Habilement, l'unité fut mise à profit par les agents staliniens pour chloroformer notre C.G.T. et lui enlever toute velléité de faire une politique internationale de rapprochement et de paix. Elle sert aujourd'hui à la mobilisation des consciences ouvrières, en attendant la mobilisation des hommes. « Nous avons été, le 21 mai, *a dit Daladier,* à quelques centimètres de la guerre. » *Et la C.G.T. n'a rien fait! Et la C.G.T. n'a rien dit! La C.G.T. unifiée! Félicitons-nous donc que la F.S.I. se soit refusée à subir la même anesthésie. A l'heure actuelle, il n'y a de chance de paix dans le monde que là où l'on ne trouve pas les staliniens, avoués ou camouflés.*

Et, d'ailleurs, qu'eût donc apporté l'adhésion des Russes? Il n'y a encore pas eu de vé-

(1) Que le *Peuple* n'a naturellement pas publiée...

ritable Internationale syndicale. Ce n'est pas l'appoint de ce formidable appareil bureaucratique et étatique qui conduirait la F.S.I. dans la bonne voie. Tout au contraire! Ce qu'il faut dire, mon cher Dumoulin, c'est que l'Internationale syndicale reste à rebâtir, comme tu l'écrivais au cœur de la guerre. Aucun progrès depuis ce temps-là! C'est triste, mais c'est ainsi!

M. CHAMBELLAND.

Dans les Unions

REGION PARISIENNE

A PROPOS DU BILAN

Cette critique un peu tardive va peut-être sembler bizarre à certains camarades; mais il n'est jamais trop tard pour exercer son droit de critique, conformément à la démocratie syndicale.

En lisant attentivement le luxueux bilan édité par l'Union des syndicats de la Région parisienne, à l'occasion de son dernier Congrès, nous pouvons relever toutes sortes de choses fort instructives.

1° Figurent à l'actif disponible, des bons concordataires qui n'ont rien à y faire, étant donné que ceux-ci devraient figurer dans l'actif disponible... à long terme, à très long terme.

2° Figurer un dépôt de 500.000 fr. à la « Banque du Nord ». Il n'est pas nécessaire d'être très documenté sur les choses de la « Phynance » pour savoir que ladite « Banque du Nord » n'existe pas !

Cependant, il existe, à notre connaissance, une Banque commerciale pour l'Europe du nord qui est, comme par hasard, l'établissement de crédit des Soviets à Paris.

N'y aurait-il pas relation de cause à effet, entre la politique « colonisatrice » suivie par l'Union des Syndicats et le lieu de dépôt de ces fonds ?

Dans ce cas, pourquoi n'avoir pas donné entièrement la raison sociale de cette Banque ? Serait-ce pour en cacher les origines et duper ceux de nos camarades qui auraient pu protester? Qui a-l'Union, qui ont osé, en pleine assemblée d'information, revendiquer leur affection pour « leur patrie vénérée : « l'U.R.S.S. », un peu plus de courage et de franchise en cette occasion.

Nous sommes encore nombreux, quoi qu'en puisse penser l'Union, qui ne sommes pas mûrs pour la colonisation et ne pouvons admettre semblables procédés.

Le sabotage de la semaine de 40 heures sous le couvert de la défense nationale; la propagande communiste faite avec l'argent des syndiqués qui ne sont pas du tout d'accord avec cette politique!

Où s'arrêtera l'Union des syndicats ? Nul ne peut le prévoir ! — E. MENSLER.

« LES AMIS DE PAUL DUSSAC »

Reçu du 1er au 20 juin : Gabriel Gobron (Rethel) 10; les camarades malgaches 250; Périgeat 20; Pierre Monatte 25; Rosuel (Finistère) 10; Jean Cornec 20; Edouard Berth 50; Gabriel Gobron (Rethel) 10; Chestier 10; Ruffin 12; Jean Chaneaux (Jura) 30. — Total de la 2e liste : 447 fr. — Liste précédente : 1.430 fr. — Recettes totales : 1.877 fr.

Dépensé du 1er au 20 juin : Acompte sur pension 450; chambre jusqu'à fin juin 250; argent de poche 20. — Total : 720 fr. — Dépenses précédentes : 1.000 fr. — Dépenses totales : 1.720 fr.

Reste en caisse : 157 fr. seulement. Et il nous faut 830 francs pour solder la pension à fin juin !

Camarades, témoignez votre esprit de solidarité en envoyant votre obole à Chambelland, 3, place Séverine, le Pré-St-Gervais (Seine). Compte chèque postal : 2.065-09 Paris.

Pour le respect du droit d'asile

A la liste que nous avons publiée des signataires de la déclaration

« ... Fidèles à cet exemple, les soussignés déclarent qu'ils ne tiendront personnellement aucun compte d'un décret-loi illégal, inhumain, contraire aux plus nobles traditions de notre pays. »

il faut ajouter :

BARD, secrétaire de la Fédération des mineurs; René BELIN, secrétaire-adjoint de la C.G.T.; BONNET, secrétaire de la Fédération de l'Habillement; CAPOCCI, secrétaire de la Fédération des Employés; DIDARET, secrétaire de la Fédération de l'Alimentation; Sébastien FAURE; Gaston GUIRAUD, trésorier de l'Union des Syndicats de la Seine; JACCOUD, secrétaire de la Fédération des moyens de transport; Renée LAMBERET, professeur de lycée; LE GALL, secrétaire de la Fédération des Ports et Docks; LORRIOT, secrétaire de la Fédération des Ports et Docks; Victor MARGUERITTE, écrivain; Georges PIOCH, écrivain; PIQUEMAL, secrétaire de la Fédération des Ports et Docks; Paul RECLUS, ingénieur des Arts et Manufactures; VIGNE, secrétaire de la Fédération des mineurs; Léon WERTH, écrivain.

D'autre part nous avons reçu à la *R. P.* les adhésions suivantes :

P. BARAT, dessinateur; Hélène CANTEGRIL, de la C.E. (Alpes-Maritimes) du S.N. des instituteurs; P. CASTAIGNÈDE, receveur des postes; M. CHAMBELLAND, secrétaire du syndicat des correcteurs; Pierre DIEUDONNÉ; FELCE, secrétaire de la section des Alpes-Maritimes du S.N. des instituteurs; J.-P. FINIDORI, correcteur; Mlle FRAISSE, institutrice; B. GIAUFFRET, de la C.E. (Alpes-Maritimes) du S.N. des instituteurs; R. LOUZON, ingénieur civil des mines; F. PAQUIER, ajusteur; E. REYNIER, président de la Fédération ardéchoise de la Ligue des Droits de l'Homme.

(Nous rappelons que les militants investis de fonctions syndicales ou autres n'ont signé qu'à titre individuel).

⁂

Nous engageons à nouveau très fortement tous nos camarades qui approuvent l'action engagée contre le décret-loi Sarraut et pour le respect du droit d'asile, à nous envoyer leurs adhésions et à recueillir celles de leurs amis. Il convient en effet d'obtenir des signatures *en quantités massives* pour, ensuite, donner au document toute la publicité désirable. Nous comptons sur les lecteurs de la *R. P.*

MOIS DE MAI :

Abonnements de soutien :

Chambelland, 100; Charbit, 100; Delagarde, 100; L. T., 100; Raguier, 100. — Total : 500 frs.

Souscription :

Autuche (Haute-Loire), 10; Chambon (Paris), 20; Dambourgès (Tarn), 5; Debard (Drôme), 10; Désobry (Paris), 10; Durupt (Alpes-Maritimes), 10; Gibert (Haute-Loire), 5; Hubert (Seine), 5; Labbé (Seine), 10; Laurent (Allier), 20; Legrain (S.-et-O.), 10; Liandrat (Alger), 40; Lippe (Bruxelles), 20; Martinet (Bas-Rhin), 10; R. Martinet (Ille-et-Vilaine), 10; Prunac (Paris), 10. — Total : 205 frs.

Imp. S.N.I.E., 32, rue de Ménilmontant, Paris (20e). *Le gérant :* M. CHAMBELLAND.

nrf

PROBLÈMES ET DOCUMENTS IN-8°

YVON

L'U. R. S. S. TELLE QU'ELLE EST

Préface d'

ANDRÉ GIDE

Un volume in-octavo carré .... 28 frs.

A. CILIGA

AU PAYS DU GRAND MENSONGE

Traduit du russe

par A. GOUREVITCH

Un volume in-octavo carré .... 28 frs.

LEON TROTSKI

LES CRIMES DE STALINE

20 fr.

traduction
Victor SERGE

du même auteur

LA RÉVOLUTION TRAHIE

20 fr.

Victor SERGE

DESTIN D'UNE RÉVOLUTION

18 fr.

GRASSET

VIENT DE PARAITRE :

L'assassinat d'Ignace Reiss

par Maurice Wullens, Victor Serge
et Alfred Rosmer

Un volume : 7 francs aux éditions Pierre TISNÉ

Une merveille d'art qui est un document

31 ESTAMPES DE SIM

Magnifique album édité par la F.A.I. sur la Révolution espagnole du 19 juillet 36

En vente aux bureaux de la *R. P.* Prix : 10 francs; franco : 13 francs

Sont également en vente à la « R. P. » :

BORIS SOUVARINE : **Cauchemar en U.R.S.S.** ..... 2.—

GROUPE INTERNATIONAL (marxistes-léninistes) : **De la Révolution de Lénine à la contre-révolution de Staline** 2.50

ANNE DARBOIS : **Pourquoi j'ai quitté « Nouvel âge »** ..... 5.—

JOAQUIN MAURIN : **Révolution et contre-révolution en Espagne** 15.—

DANIEL GUERIN : **Fascisme et grand capital** ..... 18.—

ALFRED ROSMER : **Le mouvement ouvrier pendant la guerre** .... 36.—

Ainsi que les éditions de la « R. P. » :

YVON : **Ce qu'est devenue la Révolution russe** 2.50

HORRABIN : **Précis de géographie économique** ..... 9.—

LOUZON : **L'économie capitaliste** ..... 12.—

CHAMBELLAND : **Le statut moderne du travail** 0.50